

RAPPORT D'ACTIVITE



2023

L'Edito

Avec près de 500 millions d'euros versés en 2023 à ses allocataires et partenaires, la Caf du Tarn a été confortée dans son rôle d'amortisseur de la crise économique.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027, signée en juillet entre l'Etat et la Cnaf fixe les nouvelles orientations de la branche famille avec un fort engagement affirmé en faveur de la petite enfance.

Au niveau local, sa déclinaison a pris forme à travers le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) voté en décembre 2023. Il a été élaboré en associant les administrateurs du Conseil d'Administration et les services de la Caf. Il définit la politique de la Caf pour les quatre prochaines années. Dès 2024, les règlements intérieurs d'action sociale ont été adaptés pour être encore plus proches des besoins des allocataires et des projets des territoires.

La mise en œuvre des différentes actions ne saurait trouver sens sans l'implication des équipes dans l'exercice de leurs missions tout comme celle des administrateurs, sous l'impulsion et l'appui du Président du Conseil d'Administration. Que chacun en soit sincèrement remercié.

2024 verra la déclinaison opérationnelle des objectifs inscrits dans le CPOG tant en action sociale qu'au niveau de la relation de service ou de la gestion interne.

La mobilisation et la cohésion des équipes autour de ces différents projets sont une préoccupation constante. La réalisation d'une journée du personnel en septembre 2023 en est une illustration.

Enfin, au 1^{er} juin 2024 je passerai le relais, avec plaisir, à Valérie Guillon, Directrice de la Caf du Lot, pour continuer la belle aventure de la Caf du Tarn.



La Directrice
Elisabeth DUBOIS-PITOU

Sommaire

1. Le portrait de la Caf du Tarn	1
2. La Caf du Tarn sur son territoire.....	3
3. La Caf du Tarn en chiffres	5
Les chiffres clés 2023.....	6
Le nombre de bénéficiaires et montant versé par nature de prestations	8
4. Les temps forts 2023	9
5. La Caf aux côtés de ses allocataires et de ses partenaires.....	12
L'offre de service aux allocataires	13
Les conventions territoriales globales.....	15
La petite enfance	17
L'accompagnement des parents, des enfants et des jeunes	19
L'animation de la vie sociale	24
Le logement et l'habitat	25
La lutte contre l'exclusion, le handicap, l'isolement et la précarité.....	26
La démarche qualité intégrée.....	27
La lutte contre la fraude	31
6. Des ressources pour agir	32
La gestion des fonds publics	33
L'informatique	36
L'administration générale	38
L'organigramme	44
7. La gouvernance	45
L'équipe de Direction	46
Le Conseil d'Administration.....	47
8. Le glossaire	52

1

Le portrait de la Caf du Tarn



2023

75 734

allocataires

172 316

nombre de personnes
bénéficiaires d'au
moins une prestation

47 %

proportion
d'allocataires
avec enfants

40.8 %

bénéficiaires d'une
aide au logement

24.6 %

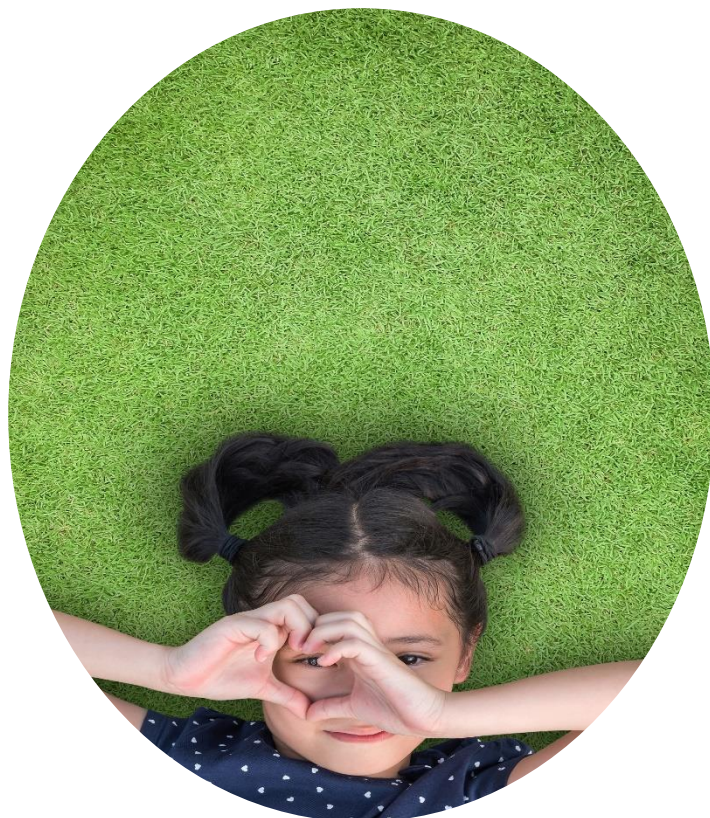
bénéficiaires
d'au moins un
des minima sociaux

495 millions d'€

Versés aux familles et aux partenaires
458 m€ prestations légales
37 m€ en action sociale

2

La Caf du Tarn sur son territoire



La population

La population du Tarn compte, selon les derniers chiffres de l'INSEE, **393 572** habitants. Le Tarn est le 5ème département le plus peuplé de la région Occitanie, derrière la Haute-Garonne, l'Hérault, le Gard, et les Pyrénées-Orientales. Parmi les 101 départements français, le Tarn occupe la 60ème place.

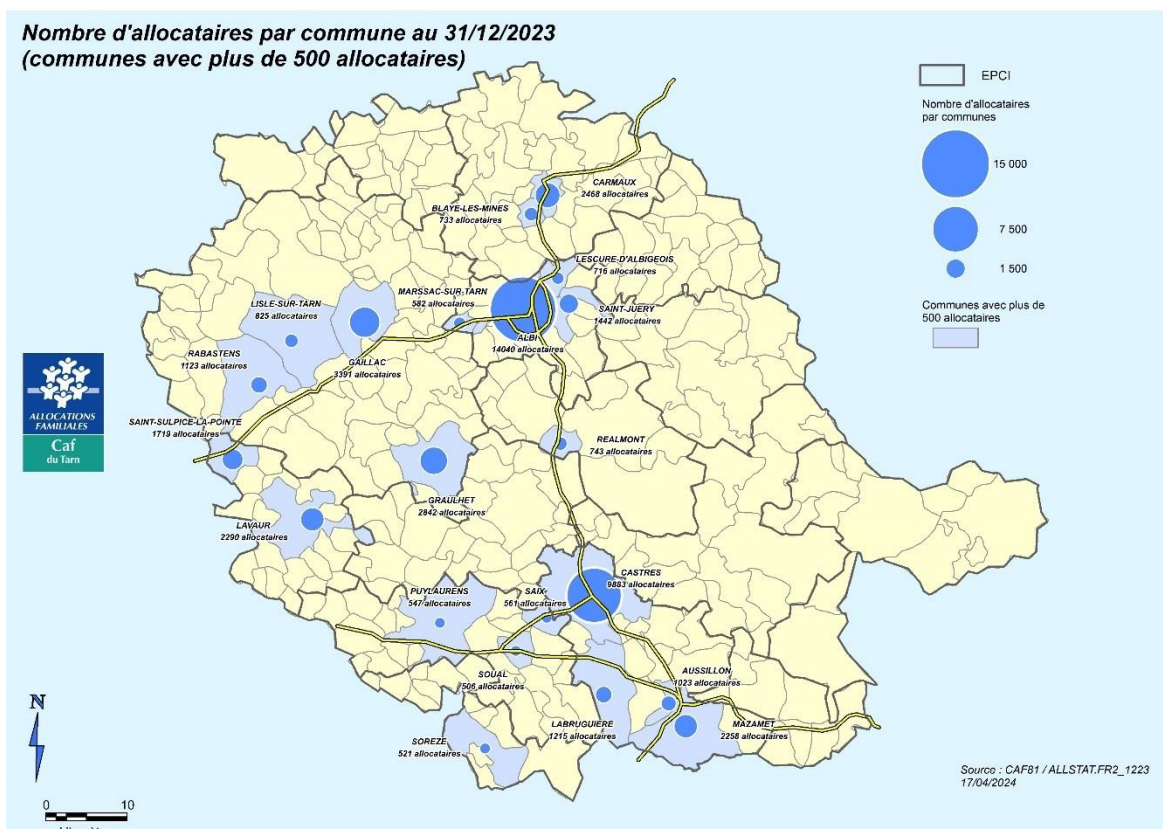
Quatre habitants sur dix résident dans les trois principales agglomérations (unités urbaines) :

- Albi (74 000 habitants),
- Castres (58 000 habitants),
- Mazamet (25 000 habitants).

Le département est caractérisé par :

- l'attraction de la métropole toulousaine sur l'ouest du département le long de l'axe autoroutier A68 (entre Saint-Sulpice et Albi) ;
- le classement de la quasi-totalité du département en zone de revitalisation rurale.
- l'existence de 11 « quartiers politique de la ville » sur Albi (3), Carmaux (1), Castres (4), Aussillon (1), Gaillac (1) et Graulhet (1) ce qui représente environ 5% des tarnais ;

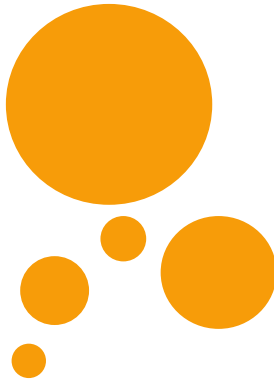
Le nombre d'allocataires ainsi que le nombre de personnes couvertes ont légèrement baissé entre 2022 et 2023 (-1%). L'attractivité de la métropole toulousaine, toujours importante, est cependant sans effet sur la population allocataire du département du Tarn.



3

La Caf du Tarn en chiffres

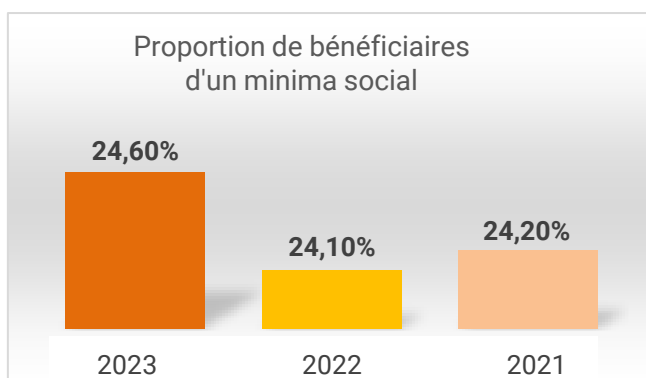
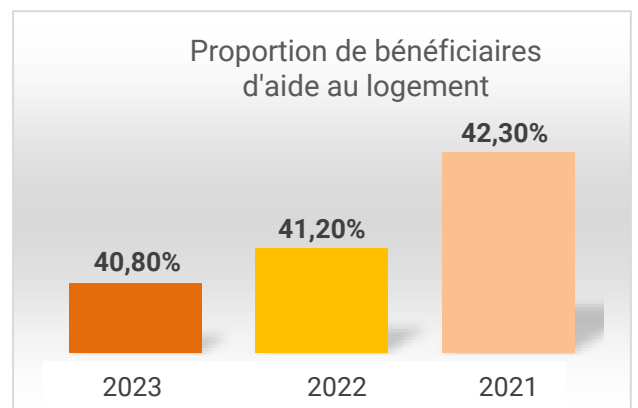
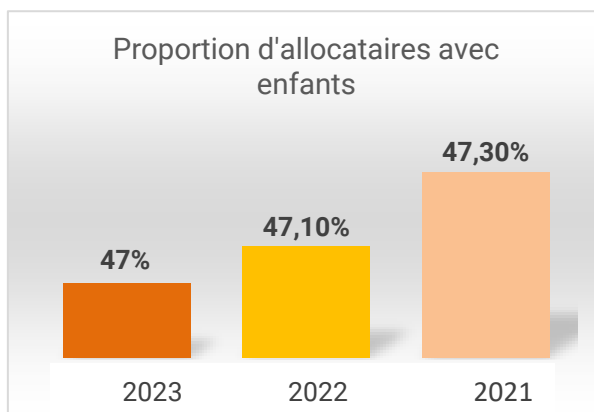
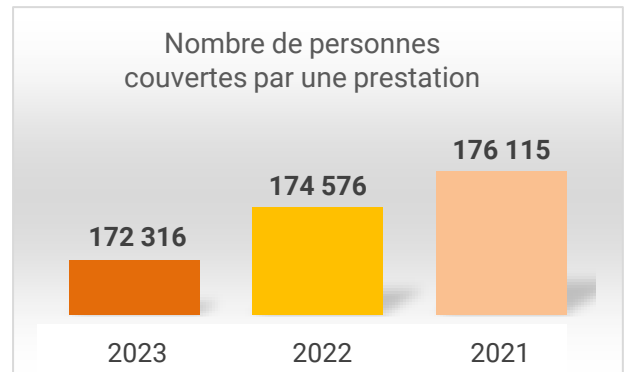
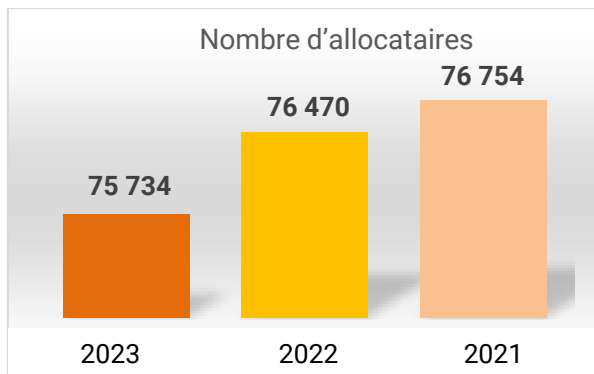




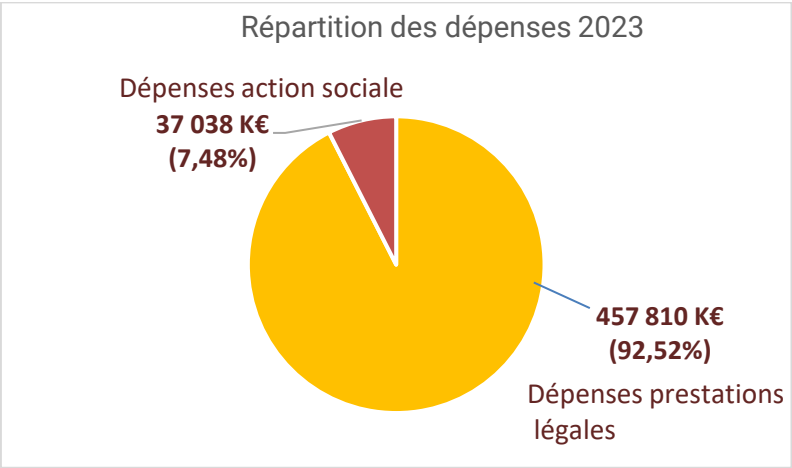
Les chiffres clés 2023

La Caf verse plus de 495 millions d'euros à ses 75 734 allocataires et à ses partenaires.
Son engagement quotidien garantit un service public performant, au plus proche des attentes des familles.

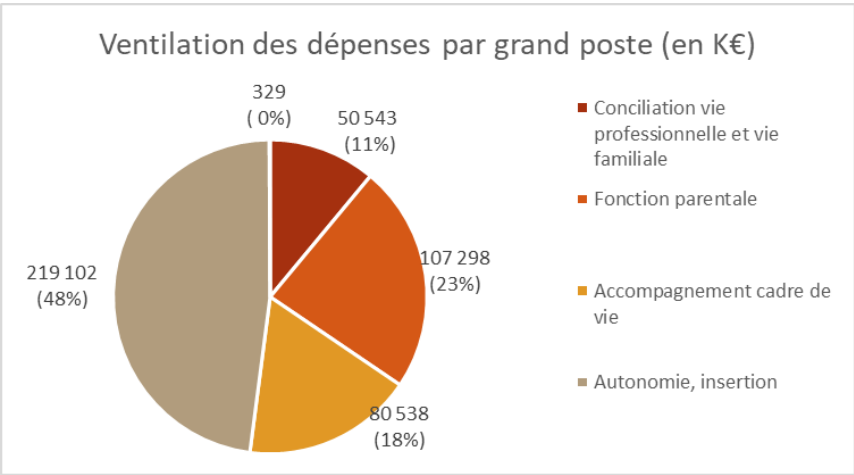
Caractéristiques de la population allocataire



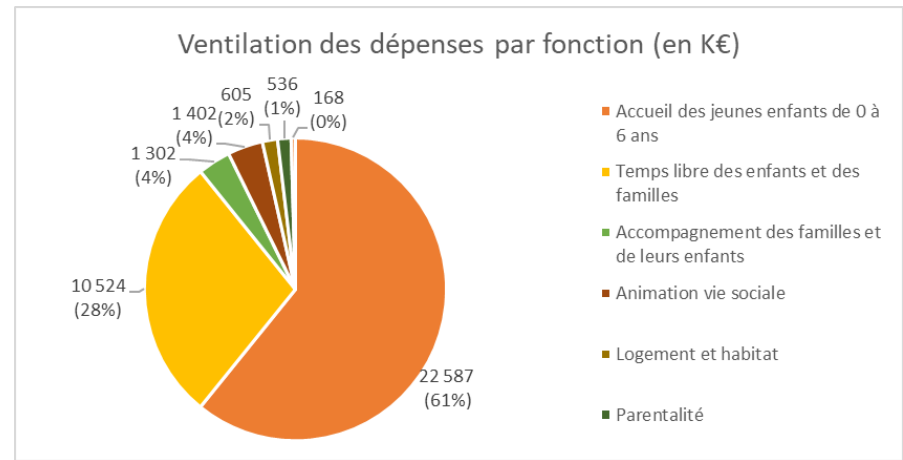
Montant des prestations versées dans le département

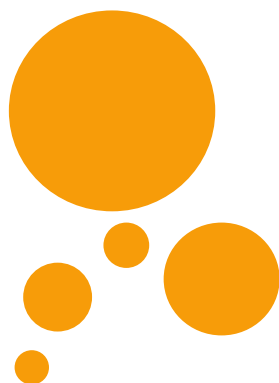


Prestations légales



Prestations d'action sociale





Nombre de bénéficiaires et montant versé par nature de prestations

PRESTATIONS	2023 (en €)	Nombre bénéficiaires
Mission 1 - Aider les familles à concilier vie professionnelle, Familiale et sociale		
Prestations Accueil Jeune Enfant	50 542 895	7 203
TOTAL	50 542 895	
Mission 2 - Fonction parentale		
Allocations familiales (AF)	65 831 780	24 405
Allocations forfaitaires	442 934	
Complément familial (CF)	11 940 231	4 175
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	11 507 702	16 454
ASF recuperable	772 565	4 980
ASF non recuperable	16 705 233	
Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant	97 957	
TOTAL	107 298 401	
Mission 3 - Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie		
Allocations logement à caractère familial	22 750 941	6 257
Allocations logement à caractère social	31 058 782	13 900
Aide personnalisée au logement	26 402 346	10 740
Allocation de logement temporaire	248 551	
Prêts (PAH et PALA)	76 917	
TOTAL	80 537 537	
Mission 4 - Autonomie insertion sociale et retour à l'emploi		
Allocation Adultes Handicapés	80 076 971	8 646
Allocation Education Enfants	9 512 769	2 694
Alloc.Journalière Présence Parentale	2 075 777	160
AVVC	45 776	50
R.S.A. Activité (Etat)	3 147	
R.S.A. Jeunes	22 490	5
Primes exceptionnelles Etat	2 574 123	9 808
R.S.A. département	63 664 005	10 049
Prime pour l'activité	61 015 798	26 880
AJPA	111 592	14
TOTAL	219 102 448	
Divers		
Frais de tutelle	307 651	
Allocations différentielles - ADI	8 178	
Prestations payées dans les pays de l'UE	13 098	
TOTAL	328 926	
TOTAL	457 810 207	

4

Les temps forts 2023



Convention d'Objectifs et de Gestion (COG)

L'année 2023 est une année particulière pour la branche Famille car elle correspond à la mise en place de notre nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), qui guidera notre action jusqu'en 2027. De nombreuses équipes de la Cnaf et des Caf ont été associées à ce projet aux côtés de leurs Directeurs et Conseils d'Administration.

La COG a été déclinée en Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG) signé par la Directrice de l'organisme et le Président du Conseil d'Administration le 12 décembre 2023.

Des groupes de travail ont été constitués pour aboutir à des actions concrètes en faveur des allocataires et des partenaires tarnais.

Des évolutions réglementaires au bénéfice des allocataires

L'année 2023 a été marquée par deux points réglementaires importants :

- **La déconjugalisation de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).** Pour mettre en place cette nouvelle réglementation, les agents et de nombreux partenaires ont été formés en présentiel et en visio. Des campagnes d'information ont été adressées aux allocataires en amont de cette réforme.
- **La création de l'AVVC (Aide aux Victimes de Violences Conjugales).** Cette nouvelle prestation a été déployée à compter du 28 novembre 2023. Tous les agents de la Caf, l'ensemble des travailleurs sociaux du Conseil départemental du Tarn ainsi que les structures partenaires en charge de l'accompagnement des victimes de violences conjugales ont été formés. 50 aides ont été versées pour un montant de 45 776 €.

Schéma Départemental Des Services aux Familles (SDSF)

Le Comité Départemental des Services aux Familles, instance de pilotage stratégique du Schéma, a été installé le 9 février 2023, sous la présidence de Monsieur le Préfet du Tarn. Le secrétariat général est assuré par la Caf du Tarn. Pour la Caf, le SDSF a pour vocation d'être l'assemblé de tous les outils de coopération territoriale, tels que les CTG et les contrats de ville.

6 groupes projet pilotés par les différentes institutions du schéma, dont la Caf, ont été constitués. Leur champ d'action balaie l'ensemble des thématiques (petite enfance, enfance/jeunesse, information-orientation des familles et parentalité, secteur associatif). Ils ont vocation à formuler un plan d'action concerté et opérationnel.

La Caf pilote :

- le groupe Petite Enfance qui alimente les réflexions opérationnelles sur la mise en œuvre dans le Tarn du Service public de la petite enfance (voir infra).
- le groupe Information/orientation des familles et parentalité.



Zoom sur le Service Public de la Petite Enfance

Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) est un engagement fort du Gouvernement. Il vise à permettre à chaque parent qui le souhaite de bénéficier d'une solution d'accueil de qualité, financièrement accessible, partout en France.

Séminaire action sociale

Un séminaire action sociale de la Caf du Tarn a réuni, le 30 mars dernier, la Direction, le Conseil d'Administration et les services d'action sociale pour partager le bilan du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG) 2018 -2022.

Ce séminaire a été l'occasion de présenter aux administrateurs les projets réalisés, de partager les enjeux actuels sur notre territoire et de dégager des perspectives pour les cinq années à venir dans l'attente de la nouvelle COG.



Dynamique des équipements sociaux sur le territoire : inauguration du centre social Mosaïque

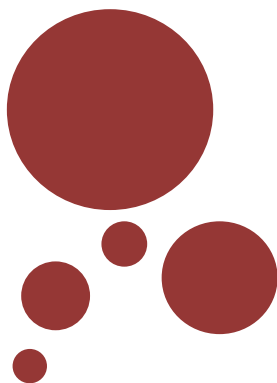
La Caf du Tarn est un soutien historique des équipements sociaux sur les territoires. En 2023, le centre social Mosaïque à Gaillac a fait peau neuve et a été inauguré le 11 mai par l'ensemble des partenaires.



5

La Caf aux côtés de ses allocataires et de ses partenaires



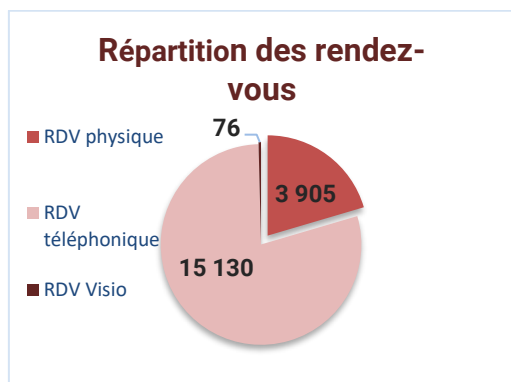


L'offre de service aux allocataires

L'accueil

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi, au siège de la Caf à Albi et à l'antenne administrative de Castres. L'allocataire peut bénéficier d'un accueil sur rendez-vous au siège, à l'antenne de Castres et dans les cinq permanences administratives réparties sur le département.

Nos accueils ont enregistré plus de 40 000 contacts en 2023, dont la moitié en rendez-vous.



Le courrier

La Caf a reçu 762 459 courriers.

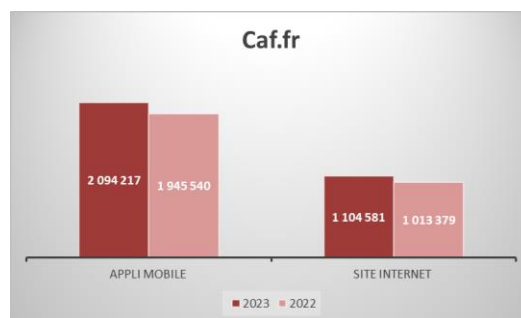
Le téléphone

La Caf du Tarn adhère à la plateforme téléphonique régionale pilotée par la Caf des Hautes Pyrénées.

Le Caf.fr

Le Caf.fr, et plus particulièrement la rubrique « Mon compte », connaissent depuis quelques années des évolutions constantes afin de permettre à l'allocataire de gérer son dossier en toute autonomie (téléprocédures, changements de situation en ligne, simulation logement, naissance...).

En 2023, la hausse de fréquentation se confirme.



Les mutualisations d'activité

La Caf pilote l'activité de la gestion de la personne pour les huit Caf de la région Midi-Pyrénées.

Il s'agit d'identifier et référencer toutes les personnes bénéficiaires, afin de permettre le traitement sécurisé des prestations légales et déléguées.

L'objectif national de taux de certification des personnes bénéficiaires de 99,7% a été atteint pour chacune des huit Caf.

L'offre de service en travail social

Cette offre constitue une approche qui repose à la fois sur le versement des prestations légales et la proposition d'un accompagnement social auprès des familles les plus vulnérables ou fragilisées.

Une proposition systématique et proactive de rendez-vous est adressée aux familles lors d'événements ciblés :

- séparation ;
- impayés de loyer ou d'emprunt pour les bénéficiaires de l'ALF ;
- décès du conjoint ;
- décès d'un enfant.

Pour l'année 2023, ont été réalisés :

- 304 informations conseil,
- 745 accompagnements sociaux

Chaque allocataire, reçu pour la première fois par une assistante sociale, bénéficie en outre d'un "rendez-vous des droits ». Ce rendez-vous permet de vérifier que l'allocataire valorise l'ensemble de ses droits.

En 2023, l'outil ROSAS « Repères de l'Offre de Service en Accompagnement Social » a été déployé. ROSAS est un tableau de bord permettant de suivre l'activité de travail social pour la valoriser avec des indicateurs stratégiques et managériaux.

La médiation administrative

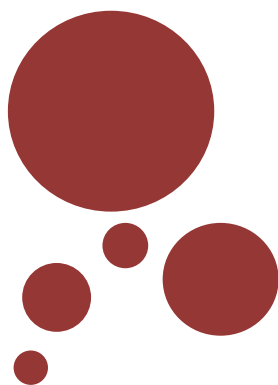
En Caf, la médiation administrative consiste à rétablir le lien entre l'allocataire et l'organisme en favorisant notamment le règlement des situations conflictuelles à l'amiable.

Le médiateur administratif en Caf met en œuvre un service spécifique et un traitement attentionné des dossiers pour lesquels il est saisi.

En 2023, la médiation administrative a été sollicitée à 55 reprises à la Caf du Tarn.

Le délai moyen de réponse a été de 11 jours.





Les conventions territoriales globales (CTG), un outil d'accompagnement des projets de territoire

Les CTG, qui ont remplacé progressivement les Contrats enfance-jeunesse (CEJ), sont un cadre de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé :

Animation de la vie sociale

- > Développement et pérennisation des centres sociaux et espaces de vie sociale
- > Concertation et participation des habitants à la vie sociale
- > Soutien aux solidarités de proximité dans les quartiers et en milieu rural

Accès aux droits, aux services et inclusion numérique

- > Partenariats d'accueil Caf
- > Services de proximité, itinérants
- > Maisons France Services
- > Ateliers numériques
- > Accompagnement pour les démarches
- > Travail social

Petite enfance

- > Développement des places d'accueil
- > Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- > Adaptation aux besoins des parents et des enfants (horaires atypiques, insertion professionnelle, handicap...)
- > Amélioration de la qualité de l'accueil



Logement et amélioration du cadre de vie

- > Actions d'autoréhabilitation accompagnée
- > Amélioration de l'habitat
- > Prévention des expulsions
- > Lutte contre la non-décence des logements

Accompagnement de la parentalité

- > Conférences
- > Groupes de parole, lieux d'échange
- > Lieux d'accueil enfants-parents
- > Activités partagées enfants-parents
- > Aide à domicile
- > Accompagnement à la scolarité

Enfance et jeunesse

- > Accueils de loisirs
- > Soutien à la scolarité
- > Départ en vacances
- > Actions de prévention éducative
- > Accompagnement des projets jeunes

Elles s'adressent aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Dans le Tarn, la démarche de signature s'est achevée en 2023 :

21 mars 2023

Signature de la CTG
avec le territoire Tarn Agout



22 mai 2023

Signature de la CTG
avec le territoire du
Lautrécois-Pays
d'Agout.

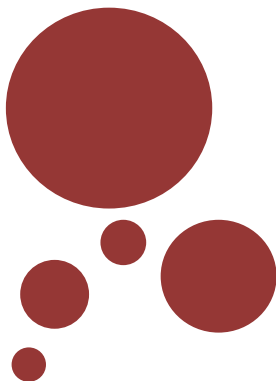
23 mai 2023

Signature de la CTG
avec le territoire de
l'agglomération Gaillac-
Graulhet.



Le 11 décembre 2023, la dernière CTG a été signée entre les Caf de la Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn, et le territoire Aux Sources du Canal du Midi (ex Lauragais Revel Sorézois).

L'intégralité du département du Tarn est ainsi couvert par une CTG.



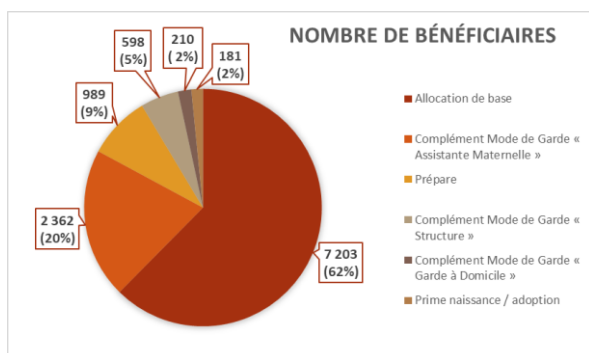
La petite enfance

Les aides sont versées aux familles ou aux partenaires.

➤ Les aides aux familles

La Caf verse la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant) en faveur des familles, pour les aider à mieux prendre en charge la garde, l'accueil, l'éducation et le développement des enfants.

Elle se divise ainsi en plusieurs composantes :



➤ Les aides aux partenaires

La Caf participe au financement de l'offre d'accueil petite enfance. Elle contribue à la fois à l'augmentation du nombre de places et à l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Les aides permettent ainsi de développer deux modes d'accueil :

➤ L'accueil collectif

En 2023, le Tarn compte 97 Equipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ce qui représente un total de 2 254 places d'accueil, pour un coût de 16 millions d'euros de fonctionnement et de 500 000 euros d'investissement environ.



Micro-crèches (< ou = à 12 places)
16 structures soit 170 places d'accueil



Petites crèches (de 13 à 24 places)
51 structures soit 969 places d'accueil



Crèches (de 25 à 39 places)
17 structures soit 503 places d'accueil



Grandes Crèches (de 40 à 59 places)
12 structures soit 552 places d'accueil

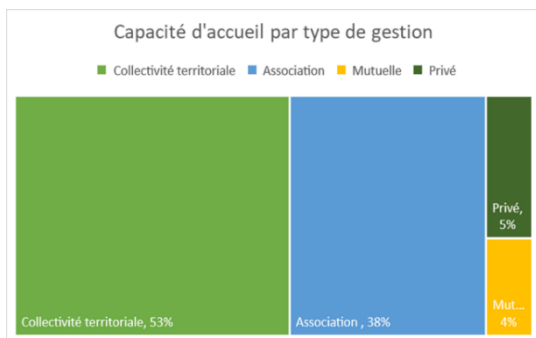


Très Grandes Crèches (60 places et plus)
1 structures soit 60 places d'accueil

La couverture géographique des territoires spécifiques

427 places d'accueil se situent en Quartier Politique de la Ville (19 % de l'offre d'accueil). 946 places d'accueil se situent en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) (42% de l'offre d'accueil).

Les différents modes de gestion



Les crèches AVIP

Deux structures ont été labellisées Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) sur la commune de Mazamet : le multi-accueil Jeanne Mazel et le multi-accueil la Lauze. Trois places sont réservées à des enfants de moins de 3 ans, dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.



Ma crèche sans perturbateur endocrinien / label écolo crèche / pratiques alternatives

La Caf du Tarn participe au programme "Ma crèche sans perturbateur endocrinien" avec le Département, ainsi qu'à la poursuite de la labellisation "écolo crèche". L'objectif est de valoriser et de faire essaimer les pratiques alternatives renforçant la protection de la santé des jeunes enfants tout en contribuant à la transition écologique.

➤ **L'accueil individuel**

Chiffres-clés :

- 811 assistantes maternelles en activité, soit 2 745 places d'accueil.
- 19 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) pour 176 places.

La Caf mobilise plusieurs leviers pour soutenir l'offre de garde proposée par les assistants maternels :

- accompagnement financier à l'installation,
- aide au démarrage des MAM,
- cofinancement de 12 Relais Petite Enfance (RPE) et animation du réseau.

Courant 2023, trois MAM ont vu le jour sur les communes de Tanus, Montredon Labessonnié et Puygouzon, soit 32 places supplémentaires.





L'accompagnement des parents, des enfants et des jeunes

S'adapter aux nouveaux besoins des enfants et des jeunes

Les accueils de loisirs

Ces aides visent à permettre aux enfants et aux jeunes de bénéficier de loisirs diversifiés et de qualité tout au long de l'année, notamment le mercredi. Elles prennent la forme de subventions versées aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). En complément :

- Le dispositif « **chantiers loisirs jeunes** », qui permet à des jeunes de 12 à 25 ans de bénéficier d'une activité de loisirs en contrepartie d'une action d'utilité sociale, a été mobilisé sur 59 projets et a concerné 705 jeunes. L'accompagnement financier de la Caf du Tarn s'est élevé à 75 k€.
 - **La tarification dégressive** vise à favoriser l'accès de tous les enfants aux ALSH par la mise en œuvre de tarifs dégressifs adaptés à la capacité financière des familles.
 - La prise en charge d'une partie des dépenses relatives au poste d'animateur. Au 31 décembre 2023, le Tarn comptabilise 9,14 ETP de postes d'animateurs cofinancés par la Caf.
 - Une aide exceptionnelle aux ALSH en gestion associative a été votée par les administrateurs au Conseil d'Administration du 19 octobre 2023 pour prendre en compte les difficultés économiques de nombreux gestionnaires d'accueils de loisirs du département.
- Enveloppe globale : 150 000 €

Les vacances

La Caf a consacré 645 321€ à la politique vacances en 2023, notamment en s'appuyant sur l'opérateur national Vacaf.

Les aides aux vacances à destination des familles peuvent prendre la forme d'un financement direct, mais aussi d'une aide au transport ou à l'élaboration du projet. 1 250 familles en ont bénéficié en 2023.

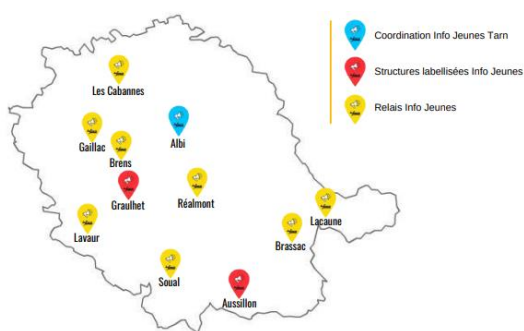
Les vacances pour les enfants poursuivent l'objectif d'émancipation et de découverte via des départs autonomes et encadrés des enfants. Le cumul des départs permis par Vacaf et « premiers départs », géré en partenariat avec le Conseil Régional, l'Unat et la SnCF, a bénéficié à 805 enfants.

L'opération Sac Ados, mise en œuvre en lien avec Vacances Ouvertes, favorise le départ de jeunes tarnais de 16 à 25 ans, désireux de vivre une première expérience de séjour en autonomie. 43 jeunes (59% de filles et 41 % de garçons) ont bénéficié d'un pack Sac Ados d'une valeur de 130 euros pour une durée moyenne de séjour de 6.77 jours.

La Caf a également versé des aides pour des formations Bafa nécessaires à l'encadrement des centres de vacances pour un montant global de 40 587 €.

L'information jeunesse

L'association Léo Lagrange porte l'information jeunesse du Tarn. Elle est soutenue financièrement par la Caf, à hauteur de 30 000 €. Concrètement, il s'agit pour le public jeunes de découvrir les métiers, connaître les débouchés, trouver un job, un logement ou un stage, construire un projet professionnel, accéder à une formation, préparer un séjour à l'étranger, découvrir les aides au logement, connaître ses droits...



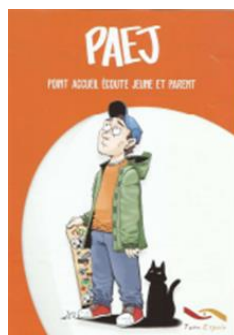
Les Promeneurs du Net

La démarche des Promeneurs du Net contribue au renforcement de la présence éducative numérique et au renouvellement des modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen, via la présence de professionnels sur les réseaux sociaux.

La Caf soutient la coordination du réseau des 16 Promeneurs du Net du Département assurée par l'association Tarn Espoir.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Les PAEJ sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généraliste, auprès des jeunes en situation de mal-être et leur entourage, en particulier leurs parents.



Le PAEJ est porté par l'association Tarn Espoir via une équipe pluridisciplinaire (2 éducateurs, 2 psychologues, 1 médiatrice). En 2023, le PAEJ a suivi 531 jeunes et 100 parents. Plus de 150 interventions collectives dans les lycées, collèges et missions locales ont permis de toucher 2 300 bénéficiaires.

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou habitats jeunes (HJ)

L'objectif est de faciliter l'accès des jeunes adultes à l'autonomie par une aide aux foyers qui, au-delà de la fonction habitat, développent un projet socio-éducatif de qualité confié à un personnel qualifié. Ces structures s'adressent principalement aux jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans.

La capacité d'accueil des FJT du Tarn s'élève, fin décembre, à 317 lits répartis entre quatre structures à Albi, Castres et Mazamet.

L'accompagnement à la fonction parentale et à l'équilibre familial

Le soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence, a été réaffirmé dans la dernière COG 2023/2027.

Les ruptures familiales

➤ La médiation familiale

Le médiateur est chargé de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes, dans l'intérêt de l'enfant.

En 2023, 2 associations conventionnées œuvrent sur le territoire :

- sur le nord du département, la médiation familiale est menée par l'Ecole des Parents et des Educateurs.
- sur le sud du département, la médiation familiale est menée par l'association Tarn Espoir.

Parallèlement à cette offre de service, le Cidff a poursuivi, en 2023, les ateliers destinés aux enfants de parents séparés, action complémentaire à la médiation familiale qui vise à accompagner la parole de l'enfant dans ce contexte particulier.

➤ L'espace rencontre

Il s'adresse à toute situation où une relation enfants parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu ou trop conflictuel. La neutralité du lieu et la présence de professionnels limitent les conflits et apaisent les tensions. Les familles sont en majorité orientées par la justice.

L'espace rencontre du Tarn, géré par l'UDAF, intervient à Albi, Castres et Graulhet. En fin d'année 2023, le lieu de rencontre à Graulhet a fermé et un nouveau lieu a ouvert à Gaillac dans les locaux du centre social la Mosaïque. L'activité s'est déroulée en 2023 sur 60 samedis, permettant sur chaque journée une dizaine de rencontres.

Le REAAP : réseau d'écoute d'accompagnement et d'appui aux parents

Le REAAP est un dispositif qui a pour objectif de mettre à la disposition des parents des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement et, en premier lieu, leur rôle éducatif.

Le REAAP suscite des rencontres et échanges entre parents (au sein d'une crèche, d'un centre social...). Avec l'aide d'un tiers (association, collectivité...), les parents peuvent initier des projets pour passer du temps en famille, mieux comprendre leur enfant, développer des solidarités entre parents...

Peuvent répondre à l'appel à projet REAAP, les associations, les collectivités territoriales, la caisse des écoles, les structures de l'animation vie sociale, les maisons de santé, etc.....

Plus de 2 100 familles ont participé à des temps d'échange en 2023.



L'appel à projet Bulles de rêves

Le REAAP a permis aussi de financer, en 2023, via cet appel à projets, 4 projets participatifs de parents:

- Groupe de parole suite au deuil périnatal ;
- Ateliers parents enfants les samedis matin à la Crèche de Cahuzac sur Vère ;
- Réalisation de temps d'échanges entre parents dans une école de Gaillac ;
- Spectacle à la maison de naissance Doumaia.



Animation du Réseau Parents 81

La mission d'animation a été confiée à l'UDAF du Tarn qui a recruté une animatrice en janvier 2023.



Les LAEP : lieux d'accueil enfants parents : un temps fort sur la formation des accueillants en 2023

A la suite d'un diagnostic local, la Caf du Tarn a organisé, en lien avec l'Acepp Cocagne 31, une formation sur la posture d'accueillant, accessible aux 10 LAEP du département. Ce sont ainsi 16 accueillants de 8 LAEP différents qui ont pu en bénéficier.



Les CLAS : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

La campagne 2022-2023 a concerné 40 collectifs d'enfants et de jeunes représentant une enveloppe financière prévisionnelle de près de 90 000 €.



Expérimentation accompagnement individuel à la parentalité

En 2023, la Caf du Tarn, avec 9 autres caf, a participé à un groupe de travail afin d'expérimenter une offre d'accompagnement individuel à la parentalité. Cette expérimentation permettra de répondre au souhait des parents d'échanges individuels avec un professionnel sur leurs questions spécifiques à la parentalité. Cette expérimentation aura lieu en 2024 et 2025.



Mise en place d'une plateforme écoute parentalité

En 2023, la Caf a déployé, en partenariat avec le Département du Tarn, une plateforme téléphonique avec un numéro vert. Cette plateforme est co-portée par 2 associations : l'école des parents et des éducateurs et l'île aux parents.



Les aides financières exceptionnelles

En 2023, ce sont 238 familles qui ont été accompagnées pour un montant total de 184 246 €.

➤ **Les aides sur projet**

Elles sont attribuées aux familles bénéficiaires de l'offre de travail social encadré par la branche famille. Les travailleurs sociaux de la Caf proposent à ces familles un accompagnement social suite à un événement venu déstabiliser l'équilibre familial.

➤ **Les aides ponctuelles**

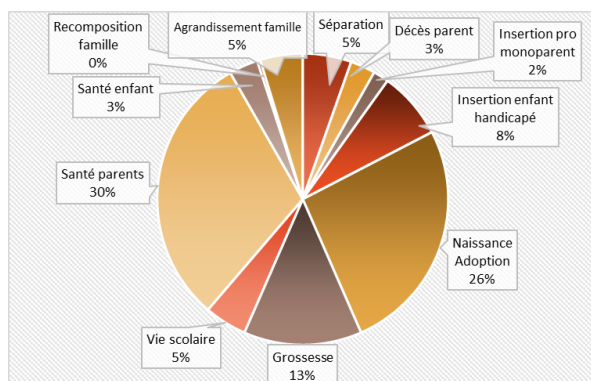
Elles sont attribuées aux familles confrontées à des difficultés financières à caractère exceptionnel et momentané. Elles sont souvent un premier levier indispensable au rééquilibrage d'une situation sociale et familiale. La famille est également accompagnée par un travailleur social (du Département, de la Carsat, du CCAS...) qui instruit le dossier avant son passage devant la commission d'action sociale des aides individuelles de la Caf.

Les aides à domicile

Il s'agit d'un accompagnement provisoire, subsidiaire et préventif. La finalité des interventions d'aide à domicile effectué par les Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou des Auxiliaires de vie sociale (AVS) est de renforcer l'autonomie des familles momentanément affectées en apportant une aide matérielle, éducative et ou sociale.

Pour la période 2022-2026, les associations partenaires ont choisi l'AID 81 pour être l'interlocuteur de la Caf et porter le projet inter associatif qui permet d'optimiser la couverture territoriale, de développer des solidarités et de fonctionner en réseau.

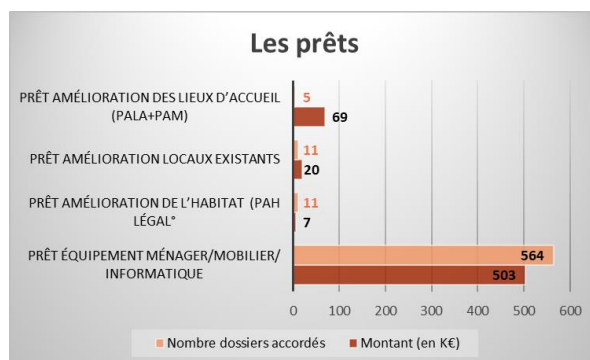
Répartition des accompagnements pour 2023



Les prêts

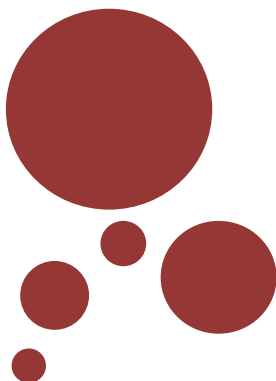
La Caf aide les familles à se loger, à équiper ou à améliorer leur logement.

Elle participe également à l'amélioration des lieux d'accueil à destination des assistants maternels



Synthèse des prestations de service versées en 2023 sur le champ de l'accompagnement des parents, des enfants et des jeunes

Prestation de service	Nombre de structures	Montant 2023 (en milliers d'€)
LAEP	8	36
ALSH	171	4 316
FJT	4	215
CLAS	19	96
Médiation familiale	2	119
Espace rencontre	1	49
Aide à domicile	1	1 220
Paej	1	54
Jeunes	9	162



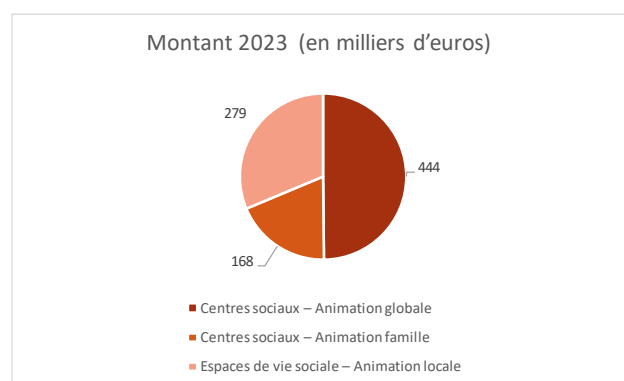
L'animation de la vie sociale

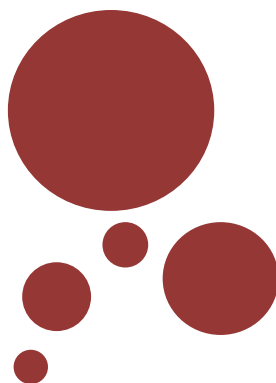
L'animation de la vie sociale (AVS) est une politique publique qui joue un rôle déterminant dans le renforcement du bien-être et de l'inclusion sociale sur les territoires. Cette politique se caractérise par la promotion d'une vaste gamme de services de proximité et d'initiatives, souvent initiées par les habitants eux-mêmes et destinées à l'ensemble de la population. Il peut s'agir de lieux d'accueil pour la petite enfance, d'ateliers culturels, d'accompagnement à la scolarité, d'ateliers d'apprentissage du français, d'espaces d'échanges entre parents, de l'aide dans des démarches d'accès aux droits, des lieux de projets pour les jeunes, d'un atelier numérique. Ces lieux permettent donc la mise en oeuvre concrète de plusieurs dispositifs soutenus par la Caf

L'AVS, en résonance avec les politiques déployées par les Caf, cible en priorité les familles, mais s'adresse aussi plus largement à l'ensemble des habitants d'un territoire. Les structures Centres Sociaux, Espaces de Vie Sociale, sont conçues en effet comme des lieux ouverts à tous : familles, enfants, jeunes, adultes, seniors, personnes seules, etc. Cela en fait des lieux de mixité sociale et générationnelle entre les différentes composantes de la population.

Synthèse des prestations de service versées en 2023 sur le champ de l'animation de la vie sociale

Prestation de service	Nombre de structures
Centres sociaux – Animation globale	7
Centres sociaux – Animation famille	7
Espaces de vie sociale – Animation locale	11





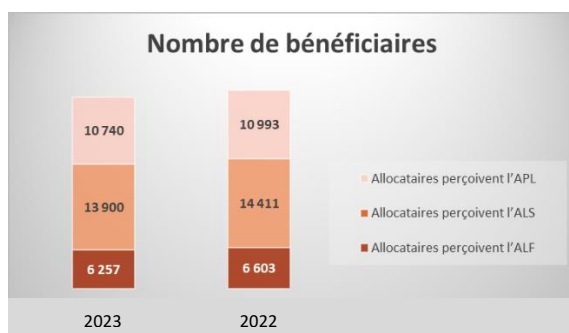
Le logement et l'habitat

Le droit au logement décent a été reconnu par la loi comme un droit fondamental. Habiter un logement décent est aussi une des conditions pour bénéficier des aides versées par la Caf.

Prestations d'aide au logement

Trois types d'aides au logement sont attribuées sous forme de prestations en fonction de la nature du logement ou de la composition du foyer :

- l'allocation de logement à caractère familial (ALF) ;
- l'allocation de logement à caractère social (ALS) ;
- l'aide personnalisée au logement (APL).



Une aide au logement temporaire (ALT) est versée aux gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage. Sept aires sont ainsi conventionnées, soit un montant versé de 248 551 € au titre de 2023.

Fonds de Solidarité Logement (FSL)

La Caf participe à l'abondement du FSL à hauteur de 55 000 € en 2023.

Lutte contre l'indécence

La Caf est partenaire du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) et peut également être signataire des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

La Caf missionne Soliha pour les visites de logements d'allocataires :

- 119 visites et 23 contre-visites ont été effectuées. Les signalements émanent essentiellement de la Caf, du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, des collectivités locales et des travailleurs sociaux ;
- 104 logements ont été constatés non décents ;
- Au cours de l'année 2023, 15 logements ont vu leur non-décence levée.

Une enveloppe financière à hauteur de 50 000 € est consacrée à cette mission.

Prévention des expulsions locatives

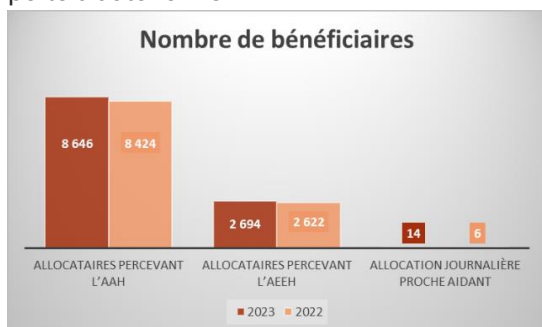
La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) réunit les acteurs du logement sous l'égide de l'Etat. Elle s'est réunie 12 fois et a examiné 504 dossiers en 2023. 434 recommandations (plan d'apurement, travail social, surendettement...) et avis de maintien / suspension des aides ont été émis.



La lutte contre l'exclusion, le handicap, l'isolement et la précarité

Le handicap

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sont destinées à soutenir les personnes en situation de handicap. L'allocation journalière proche aidant est une nouvelle allocation visant à soutenir les personnes qui réduisent leur activité pour s'occuper d'une personne affectée par une perte d'autonomie.



La Caf a versé, en 2023, 5 000 € au Fonds départemental de compensation du handicap, géré par la MDPH, pour soutenir l'achat de matériel.

D'autre part, la Caf encourage l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les EAJE et dans les ALSH par des dispositifs financiers ciblés.

Le Pôle Ressources Handicap (PRH)

Le PRH, créé en 2019, est porté par l'UFCV et mobilise une professionnelle. Ses objectifs sont les suivants :

- Accompagner les familles et les professionnels ;
- Assurer une mise en réseau territoriale et multi-partenaire ainsi qu'une veille sociale.

Le PRH 81 dispose d'un lieu d'accueil à Albi et assure également des permanences délocalisées à Albi et Castres. Un site internet et une page Facebook complètent les possibilités d'information et de contacts pour le public, via la ligne téléphonique dédiée, les flyers distribués aux partenaires et les campagnes sms aux allocataires bénéficiaires de l'AEEH.

La majorité des sollicitations concerne des familles avec enfants de 6 à 11 ans (47%) avec des troubles du spectre de l'autisme (35%) ou un handicap intellectuel (20%).

En 2023, ce sont au total 178 sollicitations reçues par le PRH 81 pour des accompagnements.

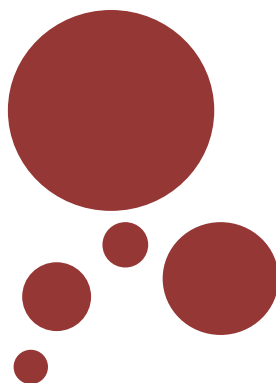
En 2023, le PRH est soutenu par la Caf du Tarn (39 900 €), la SDJES (Etat pour 7 164 €) et le Département (6 000 €).

La précarité

Le département du Tarn compte 10 049 allocataires bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2023.

La prime d'activité (PPA) est perçue par 26 880 allocataires en 2023.





La démarche qualité intégrée

Le contrôle interne, un outil au service de la qualité

Le contrôle interne permet de s'assurer de la correcte application de nos procédures et vise à vérifier également les déclarations fournies par nos allocataires. Cette démarche contribue à l'amélioration du service rendu aux allocataires.

Le contrôle des risques externes

Un dispositif préventif de fiabilisation des données

La Caf fiabilise ses données par des échanges auprès des tiers et des partenaires (dont principalement la Dgfi et Pôle emploi) qui transmettent les ressources, les situations professionnelles et les loyers des allocataires.

Elle référence les personnes (allocataires ou tiers) en participant à la certification des NIR (identifiant unique de chaque personne en France) et au « Sirénage » (sécurisation de notre fichier de tiers fournisseur et de nos partenaires d'action sociale), grâce à la saisie d'un SIRENE qui fait l'objet d'une certification nationale.

Taux de certification NIR	
2023	99,93%(*)
2022	99,89%(*)
2021	99,91%

* hors Nia géré par les Msa et Cpm

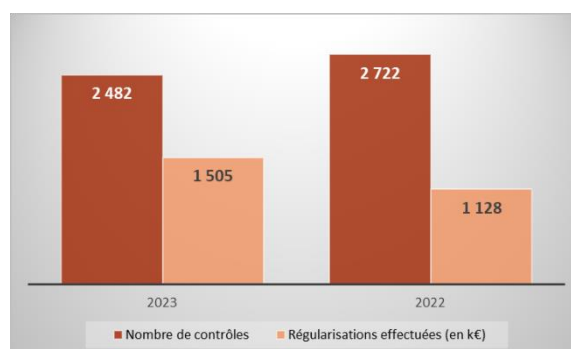
Un dispositif « curatif » de contrôle des droits

Il consiste à contrôler l'exactitude des données fournies par les allocataires ou les partenaires (bailleurs, partenaires sociaux...) pour s'assurer que les droits versés (prestations de service, prestations familiales) sont justes.

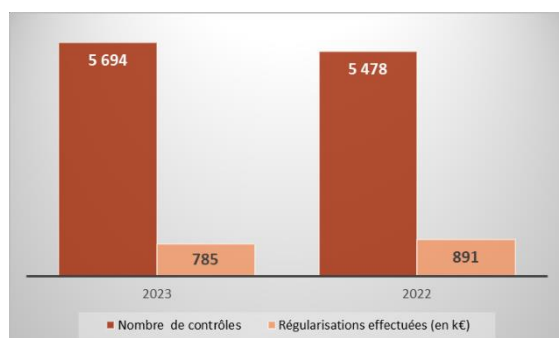
Contrôles sur pièces

Ces analyses sont effectuées tout au long de l'année selon un plan de contrôle défini nationalement et décliné localement. Selon la situation du dossier, un appel de pièces complémentaire est effectué auprès de l'allocataire pour mettre à jour son dossier.

Contrôles annuels de cohérence entre l'activité et les ressources :

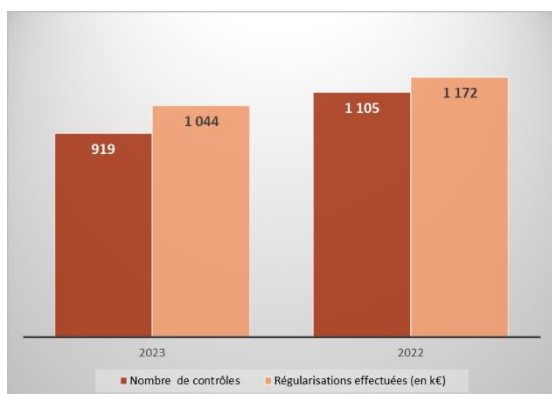


Contrôles trimestriels de cohérence entre l'activité et les ressources (Rsa, Ppa et Aah) :



Contrôles datamining sur pièces

Ces contrôles ciblent des dossiers qui présentent un niveau de risque élevé (type de prestations, nombre d'interventions sur le dossier).



Actualisation des données déclaratives des partenaires d'action sociale

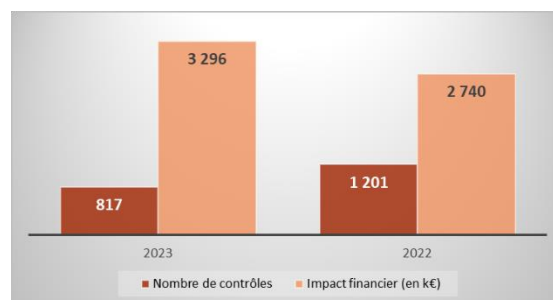
Chaque année, en juin et septembre, les gestionnaires d'équipements sont interrogés afin de vérifier leurs données d'activité et leurs prévisions comptables.

Les objectifs nationaux d'actualisation de ces données ont été atteints :

	Réalisé	Objectif national
PSO ALSH	99 %	95 %
PSO RPE	100 %	95 %
PSO EAJE	100 %	95 %
ASRE (Aide spécifique rythmes éducatifs)	100 %	95 %
PS CEJ Enfance	100 %	95 %
PS CEJ Jeunesse	99 %	95 %

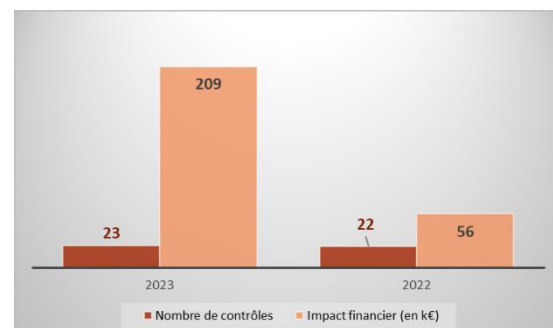
Contrôles sur place de vérification les données déclarées

Ils sont réalisés par une équipe de 4 contrôleurs assermentés qui se déplacent au domicile des allocataires afin de vérifier leur situation au regard des prestations versées. Cette année a été marquée par une diminution du nombre de contrôles sur place réalisés compensée par un impact financier généré plus important.



Le contrôle des équipements financés par l'action sociale

23 contrôles sur place ont été réalisés en 2023 par le contrôleur (dont 9 contrôles en lien avec les aides Covid).



Les contrôles sur place ont essentiellement une visée pédagogique pour les gestionnaires (explication de points de réglementation complexes, conseils...). Ils participent de la prévention des erreurs d'interprétation des règles de gestion des aides octroyées.

La masse financière contrôlée s'élève à 3 122 726 €, montant supérieur à 2022 (3 037 059 €). Elle se répartit entre diverses prestations (EAJE, ALSH Extra Peri Ado, RPE, LAEP, Médiation, FJT...).

81% des contrôles ont généré un impact financier. L'impact financier moyen s'élève à 17 396 € contre 1 741 € l'an passé.

Sur ces 32 contrôles, 13 indus d'un montant de 192 839 € (contre 16 en 2022 pour un montant de 30 461 €) et 12 rappels d'un montant de 15 933 € (contre 14 en 2022 pour un montant de 21 781 €) ont été générés.

3 avis de conformité et un avis de conformité avec réserves ont été notifiés.

Le contrôle des risques internes

Un dispositif préventif au service de la qualité

La modélisation des processus de travail

La Démarche qualité intégrée (Dqi V2) mise en œuvre induit une vision renforcée sur la performance qui conduit à moins de formalisme et davantage de responsabilisation autour des résultats. Elle est conçue comme un dispositif global d'aide au pilotage stratégique structuré autour des 11 processus. La mission de chaque pilote est d'en assurer la performance.

La Caf a choisi d'effectuer un pilotage au niveau processus mais aussi des activités, dans les choix organisationnels et les instances, dans l'application de certains moyens de maîtrise, dans le choix du plan d'action à mettre en œuvre et dans le niveau de détail des revues de performance.

Les dispositifs essentiels et obligatoires de contrôle interne, y compris les pratiques indispensables à ce respect (ex : protocoles de contrôle...) et tout ce qui permet le respect des obligations réglementaires sont maintenus.

L'outil PilPAC (Pilotage de la Performance et de l'Amélioration continue) déployé se positionne comme un outil incontournable et facilitateur du pilotage tant au niveau de la DQI, que du CI et du PCA. Le suivi du plan d'amélioration de l'organisme ainsi que les tableaux de bord y sont intégrés, facilitant

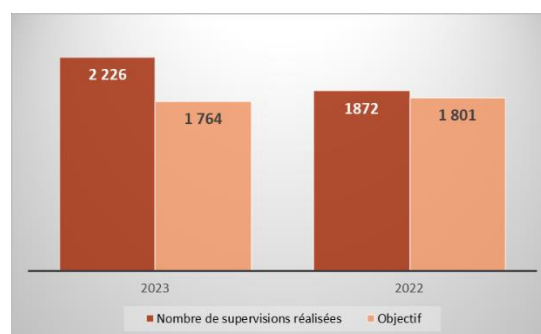
ainsi la restitution de la performance au sein des revues.

En action sociale, les procédures nationales de liquidation relatives aux Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), Foyers de jeunes travailleurs (FJT), à la Médiation familiale (MF), aux Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) et aux Contrats enfance jeunesse (CEJ) ainsi que les procédures nationales de contrôle et de vérifications continuent à être mises à jour et appliquées dans leur intégralité.

La supervision des activités

Chaque secteur d'activité met en œuvre des actions de supervision afin de vérifier la conformité entre les tâches exécutées par les agents et les procédures opposables. Il s'agit d'un contrôle par sondage qui permet d'obtenir une assurance raisonnable de la qualité.

1 551 supervisions en lien avec la thématique PF ont été réalisées pour un objectif fixé à 971.



Des quizz pour dynamiser la supervision des activités

L'auto-évaluation des collaborateurs se poursuit : des quizz ont été organisés pour permettre d'évaluer les connaissances et mettre en œuvre des actions de formation continue.

En 2023, des quizz ont été effectués sur les thèmes suivants : RSA, logement, Datamining Données entrantes, Rac annuel, recouvrement, Gestion administrative paye et respect de la protection des données individuelles.

La prévention des indus

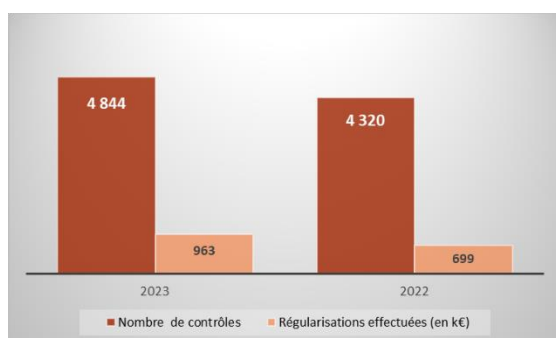
Dans le cadre de la campagne de prévention des indus, plusieurs actions ont été menées en 2023 :

- Renouvellement de la campagne Sms mise en œuvre depuis septembre 2019 auprès des allocataires ayant un enfant de plus de 15 ans à charge ;
- Formation des agents à la lecture des créances ;
- Sensibilisation des tuteurs et des nouveaux bénéficiaires du Rsa sur l'importance de la mise à jour du dossier allocataire, au plus près des changements de situations rencontrées, afin d'éviter la génération d'indus ou de rappels.

Un dispositif d'évaluation et de contrôle en aval des activités

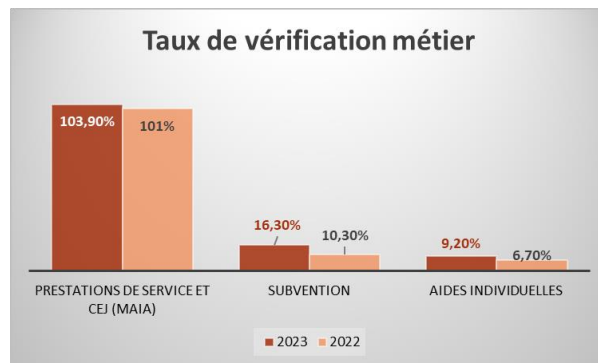
Les contrôles datamining Métier Prestations

Ce type de contrôle a pour objectif de détecter les erreurs de liquidation effectuées par les techniciens en raison de la complexité des dossiers et de la législation en vigueur. Cette méthode de ciblage permet de contrôler les dossiers les plus risqués.



Les contrôles métier Action sociale

Depuis la mise en œuvre du portail Partenaires qui réduit les risques d'erreur grâce à la saisie directe des données par les gestionnaires d'équipements, les contrôles de l'action sociale ont été globalement allégés.



Les évaluations internes

La certification des comptes a conduit à définir précisément la mesure de la qualité de la liquidation. Tout au long de l'année, l'agence comptable évalue la qualité à travers des opérations spécifiques qui ont chacune des protocoles précis :

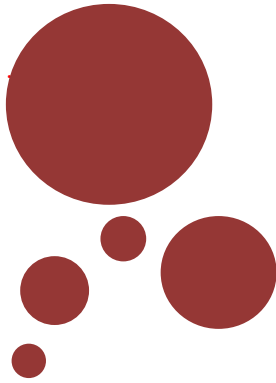
- Mesure de la justesse d'un droit à prestations le jour de sa liquidation, à 6 mois après sa liquidation et à 12 mois ;
- Mesure du bon fonctionnement des processus avec des contrôles spécifiques à chaque processus (boucles qualité).

Les campagnes d'audit et les revues

Les revues permettent aux pilotes de réajuster leur plan d'action de manière continue et de faire vivre la démarche qualité de la Caf.

Les audits sont destinés à évaluer la Caf dans le cadre de la validation des comptes de l'organisme. Il s'agit du processus annuel de contrôle de l'agent comptable national.

En 2023, la Caf du Tarn a fait l'objet de 6 observations dans le cadre de la clôture des comptes 2023



La lutte contre la fraude

En 2023, l'objectif fraude est un objectif financier fixé à 1 617 000 € pour la Caf du Tarn. Le montant atteint est de 2 170 795 €. Il s'agit d'une nette progression en montant par rapport à 2022 (1 470 278 €), avec un nombre de dossiers contrôlés moindre (255 contre 300 en 2022), traduisant un meilleur ciblage.

Cette performance est le reflet de la politique de contrôle 2023 : elle a concerné 302 dossiers, dont plus de la moitié a fait l'objet d'un contrôle sur place.

La Commission fraude

Les dossiers sont examinés en commission fraude, qui a pour mission de :

- qualifier le dossier de fraude ou de le classer sans suite ;
- décider d'une sanction en adéquation avec le barème national ;
- fixer des modalités de remboursement.

Elle s'est réunie à 12 reprises et a qualifié 253 dossiers de fraude en 2023.

- 165 lettres d'avertissements ;
- 83 pénalités pour un montant de 74 090€ ;
- 5 dépôts de plainte.

2 dossiers ont été classés sans suite et 3 dossiers ont fait l'objet d'une action devant les juridictions pénales consécutives à dépôt de plainte antérieurs (100% de décisions favorables).

Zoom sur l'articulation avec le Département en commission fraude pour les dossiers RSA

Le versement du RSA fait l'objet d'une coordination opérationnelle importante entre la CAF et le Département du Tarn.

Sur le volet des sanctions suite à fraude, la Commission permet l'articulation nécessaire, d'autant que son volume d'affaire 2023 est composé à 70% de dossiers RSA.

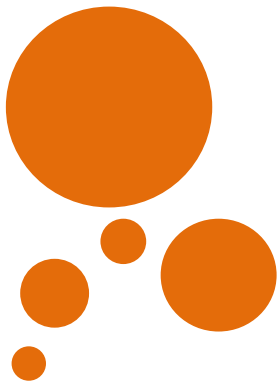
Concrètement, lorsque le Département décide d'une sanction financière, la Caf déroge (dans le cadre prévu à cet effet) au barème légal pour se mettre en cohérence. En 2023, cela concerne 144 amendes administratives notifiées pour un montant de 82 913 €.



6

Des ressources pour agir





La gestion des fonds publics

Une validation des comptes

La validation atteste de la fiabilité des opérations réalisées et comptabilisées par la Caf et de la pertinence des actions engagées en vue de sécuriser le système d'information et mieux maîtriser les risques, notamment dans le cadre du contrôle interne et de la lutte contre la fraude.

Depuis la loi organique du 2 août 2005, les comptes des Caf doivent être validés par le Directeur Comptable et Financier national. Les comptes de la Branche doivent ensuite être certifiés par la Cour des comptes.

Les Caf sont ainsi tenues de fournir, en plus des comptes annuels et des documents de synthèse, un dossier de contrôle interne et un dossier de clôture ayant pour objet de justifier certaines sommes ou d'expliquer les variations les plus importantes.

Les comptes 2023 de la Caf du Tarn ont été validés avec 6 observations par la Cnaf.

Année	Décision agent comptable national	Nombre d'observations sur les comptes
2023	Validation avec observation	6
2022	Validation sans restriction	4
2021	Validation sans restriction	3
2020	Validation sans restriction	2

Une politique de juste droit

Le versement de prestations à nos allocataires et partenaires s'appuie sur un système majoritairement déclaratif et sur l'application d'un ensemble de règles de droit.

Pour détecter les erreurs ou les fraudes et assurer le paiement à bon droit, la Caf mène une politique de contrôle auprès des bénéficiaires :

- les contrôles réalisés « sur pièces » couvrent les risques liés aux données entrantes ;
- les contrôles réalisés « sur place » permettent de vérifier la réalité des déclarations ;
- les contrôles « métier » apportent des garanties sur le bien-fondé des liquidations effectuées.

Le rétablissement du juste droit implique le recouvrement financier des sommes indûment versées selon des procédures. En 2023, le volume des indus détectés reste élevé : au 1er janvier, le montant à recouvrer était de 8 324 106 €, pour atteindre 9 109 366 € à fin décembre 2023.

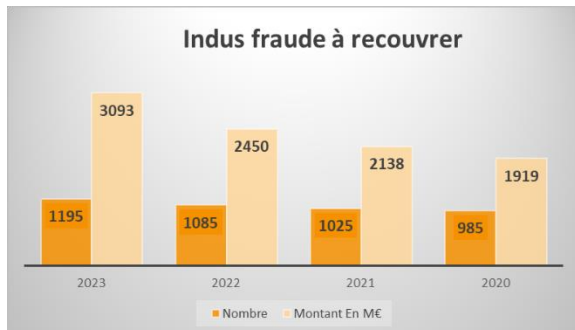
Les indus en 2023

En €	2023	2022	Variation
Prestations versées (avec indus)	495 081 246	477 349 815	+3,7%
Indus constatés (hors indus action sociale)	20 864 168	18 180 098	+14,7%
Indus recouvrés	16 840 427	14 744 446	+15%
Indus en solde	9 197 249	8 327 164	+11%

Taux d'indus	
2023	3,5 %
2022	4 %
2021	3,9 %
2020	2,7%

Le volume d'indus implantés le plus important concerne l'aide au logement, notamment en raison de la modification des ressources prises en compte pour le calcul de la prestation.

Les indus fraudes restant à recouvrer

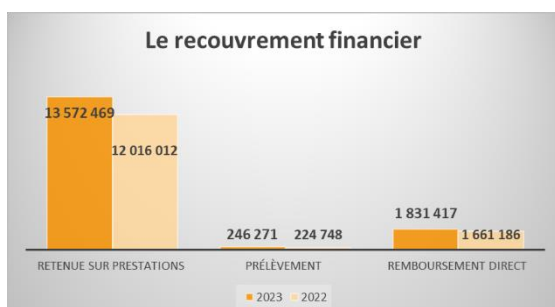


Les indus fraude représentent en moyenne un peu plus de 30% du stock des indus à recouvrer en raison de leur montant en moyenne plus élevé que les indus non frauduleux.

Le nombre de fraudes qualifiées ainsi que le préjudice ne cessent de progresser depuis 2021. Cette augmentation s'explique par la performance accrue des contrôles suite à la mise en place d'objectifs en montant et par la montée des cibles du Service National de Lutte contre la Fraude à Enjeux (SNLFE).

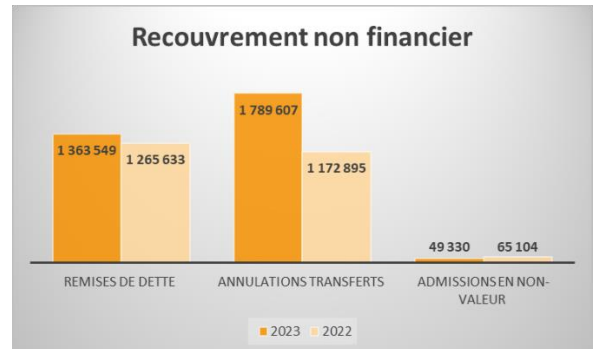
Les résultats du recouvrement

Le recouvrement financier

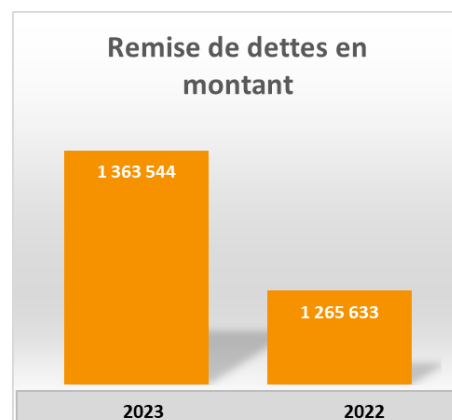
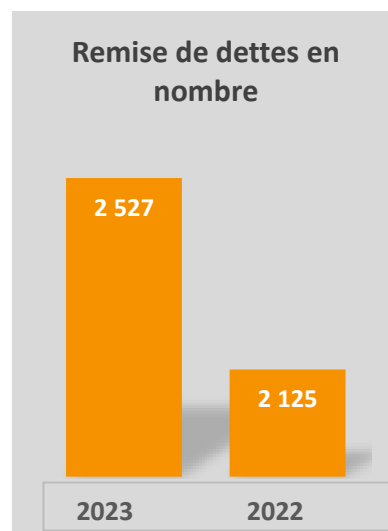


Les retenues sur prestations représentent une part prépondérante du recouvrement financier des indus.

Le recouvrement non financier



Focus sur les remises de dettes



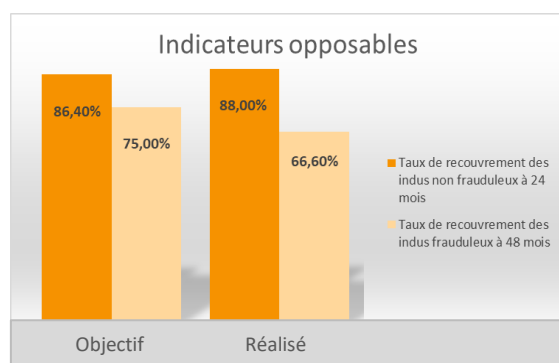
La Loi du 10 août 2018 "Etat au service d'une société de confiance" dite Loi ESSOC porte de nombreuses mesures destinées à améliorer la relation de confiance entre les usagers et l'administration. L'une des mesures les plus emblématiques est le "droit à l'erreur". Ce dispositif instaure un droit de rectification des informations concernant les bénéficiaires des prestations sociales et des minima sociaux en cas de notification d'indus. Le décret n°2021-036 du 23 mars 2021 précise les conditions de mise en œuvre de ce droit de rectification.

Depuis avril 2021, l'allocataire peut, par le biais d'un nouveau document joint à la notification d'indus, soit :

- indiquer qu'il a commis une erreur et rectifier les données ;
- contester la décision de la Caf ;
- demander une remise de dette.

La mise en œuvre du droit de rectification décale la date de démarrage du recouvrement des nouveaux indus de 2 mois.

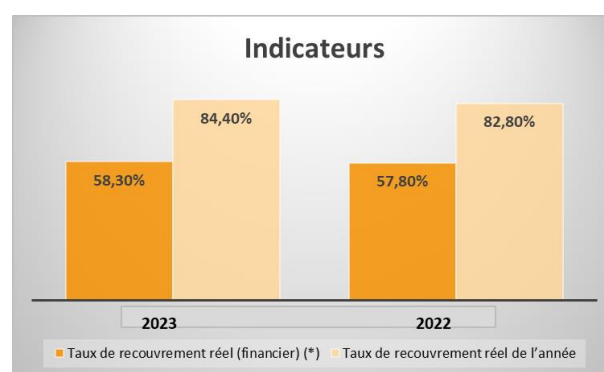
Le résultat des objectifs 2023



Le taux de recouvrement des indus frauduleux s'est dégradé en 2023. La difficulté à recouvrer les indus frauduleux est le résultat de deux facteurs :

- L'encadrement des Plan de Remboursement Personnalisé ralentit le recouvrement ;
- Les indus frauduleux sont de plus en plus élevés en raison de l'amélioration de la performance des contrôles sur pièces et sur place.

Autres indicateurs



(*) tous indus confondus





L'informatique

Le passage en « Nouvelle Forêt » pour faciliter l'administration du système d'information

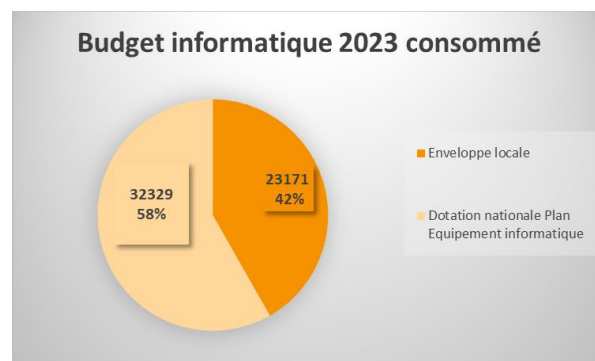
L'architecture du système d'information est en constante évolution. Différents chantiers ont impacté les équipes locales, dont le passage en "Nouvelle Forêt", qui s'est déroulé sur le dernier trimestre de l'année. Ce projet a nécessité de refondre l'Active Directory Windows, le service d'annuaire qui est au cœur de notre système d'information. Cet annuaire est utilisé pour gérer, organiser et sécuriser les utilisateurs, les ordinateurs ainsi que l'accès aux ressources partagées (imprimantes, dossiers bureautiques).

Jusqu'en 2023, chaque organisme avait son propre domaine. La migration Nouvelle Forêt signifie le regroupement de l'ensemble des utilisateurs et des stations de travail des domaines propres à la Caf dans un domaine national unique « la nouvelle forêt », tout en permettant à chacun des organismes de conserver son autonomie de gestion.

Cette migration s'est déroulée entre le 6 novembre et le 11 décembre et a fortement mobilisé l'équipe informatique.

Des investissements en matériel informatique pour améliorer la qualité de vie au travail

En 2023, le montant du budget consacré aux investissements informatiques s'est élevé à 55 500 € principalement affectés au renouvellement d'unités centrales, d'ordinateurs portables et écrans afin de maintenir le parc informatique à un niveau qualitatif élevé et bénéficier des plus récentes évolutions.



L'actualité du Plan de continuité d'activité (PCA) : formation aux outils d'alerte

Les membres de la cellule de crise se sont formés en 2023 aux nouveaux outils livrés dans le cadre du PCA : l'appli d'alerte sur Smartphone qui facilite le déclenchement d'une alerte et informe les membres de la cellule de crise en temps réel mais également l'outil Pilpac PCA destiné à gérer le processus de gestion de la continuité d'activité.

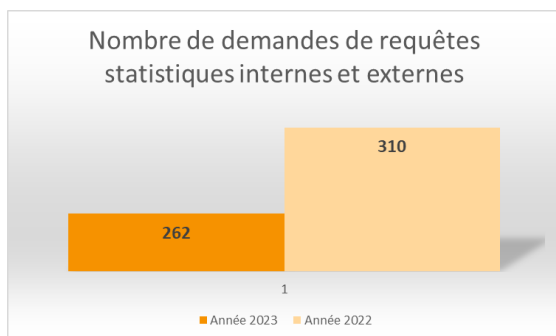
Requêtes et statistiques en 2023

Pour répondre aux demandes des services de la Caf ou des partenaires, une cellule statistique est chargée d'élaborer des requêtes du système d'information, de produire des statistiques, des cartographies, de participer au développement d'outils de pilotage.

En collaboration avec le réseau des chargés d'études régionaux, des supports d'information sont diffusés chaque année : le Portrait social du Tarn, les Fiches territoires.

En 2023, de nouveaux outils ont été déployés dans le domaine de la gestion des données tels que Power Bi et Databricks. Ces deux nouveaux logiciels de requêtage sont complémentaires et sont surtout orientés vers le Big Data.

Ils vont optimiser la gestion des données au service du pilotage de l'organisme. En amont, ce chantier nécessite un travail de réécriture de l'ensemble des requêtes qui avaient été développées précédemment sous le logiciel SAS.



L'activité du Référent informatique et liberté

Avec la mise en œuvre du Règlement général européen de protection des données (RGPD), des actions de mise en conformité de nos procédures de travail se mettent en œuvre. Le registre des traitements informatiques locaux relatifs aux données personnelles s'enrichit chaque année. Un travail a également été engagé afin de rendre conforme le conventionnement avec les partenaires afin de garantir que ceux-ci protègent les données personnelles transmises.





L'administration générale

L'administration générale regroupe les ressources humaines, les services généraux (flux entrants, projets immobiliers, achats), le développement durable ainsi que la politique budgétaire de gestion administrative (GA).

Les ressources humaines

Les salariés

	Entrées	
	Agents	Cadres
Mutations	0	0
Embauches	3	3

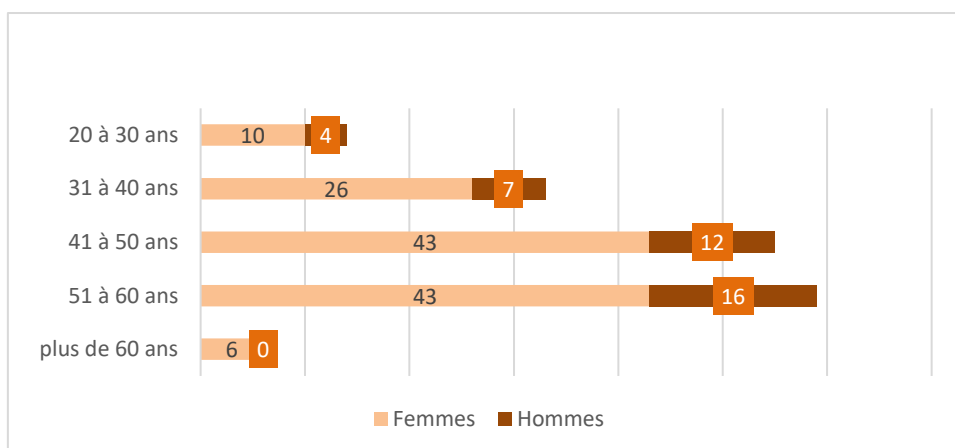
	Sorties	
	Agents	Cadres
Mutations	0	0
Retraites	6	1
Autres	6	2

La Caf a accueilli 6 nouveaux salariés en CDI au cours de l'année 2023, tandis que 15 salariés ont quitté l'organisme.

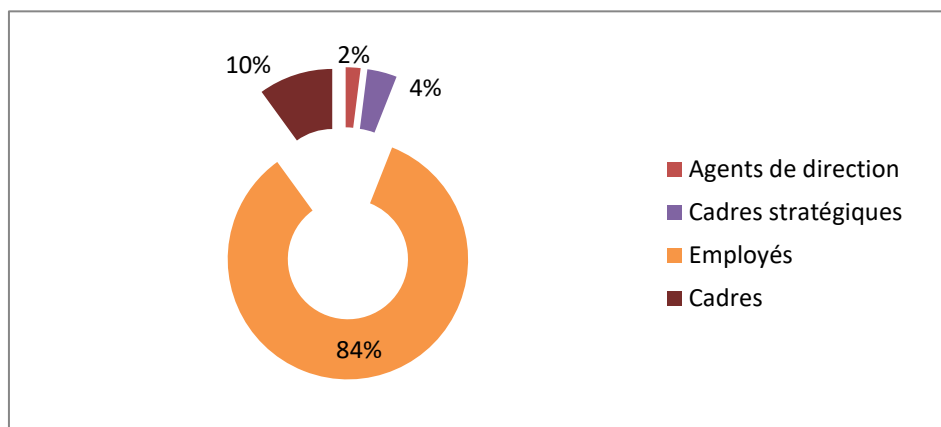
Les effectifs permanents au 31 décembre 2023



La répartition de l'effectif par âge et par sexe



La répartition par catégories d'emploi



La formation professionnelle

Le Plan de développement des compétences

Enjeu fort pour l'institution et la branche famille, le développement de la formation professionnelle est un axe essentiel pour le maintien des compétences des salariés et relevant du Plan Qualité de Vie au Travail.

Les Caf pivots de la Haute-Garonne et du Gard gèrent une partie de nos actions de formations.

On note le développement des formations internes de courte durée dans le cadre de l'évolution métier (AVVC, déconjugalisation AAH).

La plateforme Syfadis continue d'étoffer son offre de formation à distance.

Au terme de l'année 2023, 58 formations ont été dispensées aux salariés de la Caf du Tarn pour une durée totale de 8 992 heures de formation, dont 11 parcours de CQP GCA (sur 3 sessions) pour 5 521 heures.

137 salariés ont suivi au moins une action de formation professionnelle, soit 72% des effectifs moyen de l'organisme en 2023.

La qualité de vie au travail

112 salariés bénéficient de l'accord Télétravail, signé avec les représentants du personnel et mis en œuvre au dernier trimestre 2021, qui permet de concilier vie professionnelle et personnelle.

La Caf continue son engagement dans le cadre de la politique d'égalité hommes/femmes. L'indice 2023 est de 94 points sur 100.

Afin de favoriser la cohésion, les cadres ont participé à un séminaire en mars, puis l'ensemble des agents a été réuni lors d'une journée du personnel, le 19 septembre.



La Caf soutient les causes nationales et locales, en accompagnant les salariés dans des défis sportifs (lutte contre le cancer du sein, course en faveur d'une cause locale).

Les relations sociales

Les représentants du personnel au CSE ont été renouvelés en octobre 2023, chaque salarié a voté électroniquement.

Perspectives 2024

- Ouverture de la page LinkedIn "Caf du Tarn"
- Travaux préparatoires relatifs aux protocoles favorisant la qualité de vie au travail
- Début des travaux de l'axe 3 « responsabilité sociétale des organisations » du Cpog

Les services généraux et achats

La politique d'achats

La Caf poursuit ses actions dans la réduction de ses consommations d'énergie et de maîtrise de ses dépenses.

Soucieuse de son impact sur notre environnement, l'organisme continue d'investir dans des systèmes d'énergie et de consommation plus propres, ainsi que dans le recyclage de ses déchets et tendre ainsi vers un modèle d'économie circulaire. En 2023, la Caf du Tarn a recyclé 6 tonnes de papiers et près de 2,5 tonnes de déchets métalliques.

Comme chaque année, l'organisme a adhéré à de nouveaux marchés nationaux et régionaux, avec le renouvellement de plus de 9 marchés (les vérifications obligatoires périodiques, la fourniture de papier, la fourniture de Gaz et la maintenance CVC, les cartes carburant...) dont un marché en local : la prestation d'entretien des locaux et fournitures de produits d'entretien.

La Caf du Tarn s'est également positionnée en tant que porteuse d'un nouveau marché régional relatif aux courriers et lettres recommandées dématérialisées qui devrait voir le jour deuxième semestre 2024 pour près de 10 Caf de la région.

La sécurité et la sûreté

Dans le contexte actuel, la Caf a renforcé sa politique sûreté dans le cadre de son PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), avec plusieurs investissements réalisés sur l'année, dont le changement de l'ensemble des serrures, la mise en place d'une alarme sûreté au siège tout comme sur son antenne administrative de Castres, où de la vidéoprotection et un contrôle d'accès ont également été mis en place.

Les interventions au profit des salariés

En 2023, c'est un peu plus de 1 400 demandes d'interventions qui ont été traitées par les services généraux.

Le courrier et les impressions

- **Courrier :**

En 2023, les courriers en arrivée ont été réduits de 17%. Le volume des courriers arrivés a été divisé par 2 en 5 ans. La totalité des plis est réceptionnée à la Caf puis redistribuée, pour la partie allocataires, à la Caf de la Haute Garonne (Caf Pivot).

Le pôle "courrier" a également traité 21 257 envois de courrier, ce qui représente une baisse de 27% par rapport à l'année 2022.

- **Les impressions :**

En 2023, la consommation de papier est stable par rapport à l'année 2022 avec une consommation de papier représentant un volume de 497 547 feuilles de papier, l'équivalent de 58 arbres(*) et 1 158 000 litres d'eau(*) nécessaires à leur fabrication.

(*)Moyenne estimée

Les travaux

Au siège, en plus de l'installation d'une alarme sûreté et le remplacement des serrures, des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture ont été réalisés ainsi que des travaux sur une trappe de désenfumage. L'installation de leds sur l'ensemble du bâtiment a également été finalisée.

A l'antenne administrative de Castres, des travaux de mise en sûreté ont été effectués regroupant la mise en place d'un contrôle d'accès, entre le back office et le front office, l'installation de vidéoprotection à l'accueil ainsi que la mise en place d'une alarme sûreté.

La climatisation a également été installée à la crèche.

Perspectives 2024

Au siège :

- Marché de MOE (Maîtrise d'œuvre) pour le réaménagement de l'accueil et l'accès public
- Achat de véhicules hybrides
- Aménagement nouveau local CSE
- Achat de dispositif d'alerte pour les travailleurs isolés (DATI)
- Mise en place de la signature électronique de certaines conventions

A l'antenne administrative :

- Remplacement des portes d'entrées et renforcement du contrôle d'accès
- Mise en place d'un défibrillateur
- Aménagement d'un chemin d'évacuation pour la crèche
- Travaux de renforcement structurel du bâtiment et réfection des évacuations des eaux pluviales
- Entretien et réparation de la toiture

La politique budgétaire et le contrôle de gestion

La Caf poursuit sa politique budgétaire conformément aux autorisations de dépenses prédéfinies par la Cnaf pour chaque masse limitative.

Les Investissements : 156 460 € (reports antérieurs et enveloppe 2023)

Les acquisitions en gestion administrative les plus significatives :

- Acquisition d'équipements et matériels informatiques (postes de travail fixes et mobiles ...) ;
- Installation et mise en service du système de contrôle d'accès au siège et à l'antenne de Castres ;
- Installation de systèmes d'alerte et de surveillance sur les différents sites d'accueil ;
- Renouvellement des sièges de bureau pour un meilleur confort des agents ;
- Travaux de climatisation au multi accueil de Roulandou.

Les dépenses de personnel

Elles se sont élevées à 9 800 644 € au titre de la gestion administrative et des œuvres.

Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent 1 308 939 € au titre de la gestion administrative et des œuvres.

Le suivi budgétaire et l'analyse des données ont permis le respect du cadrage donné par la caisse nationale et l'atteinte des objectifs fixés :

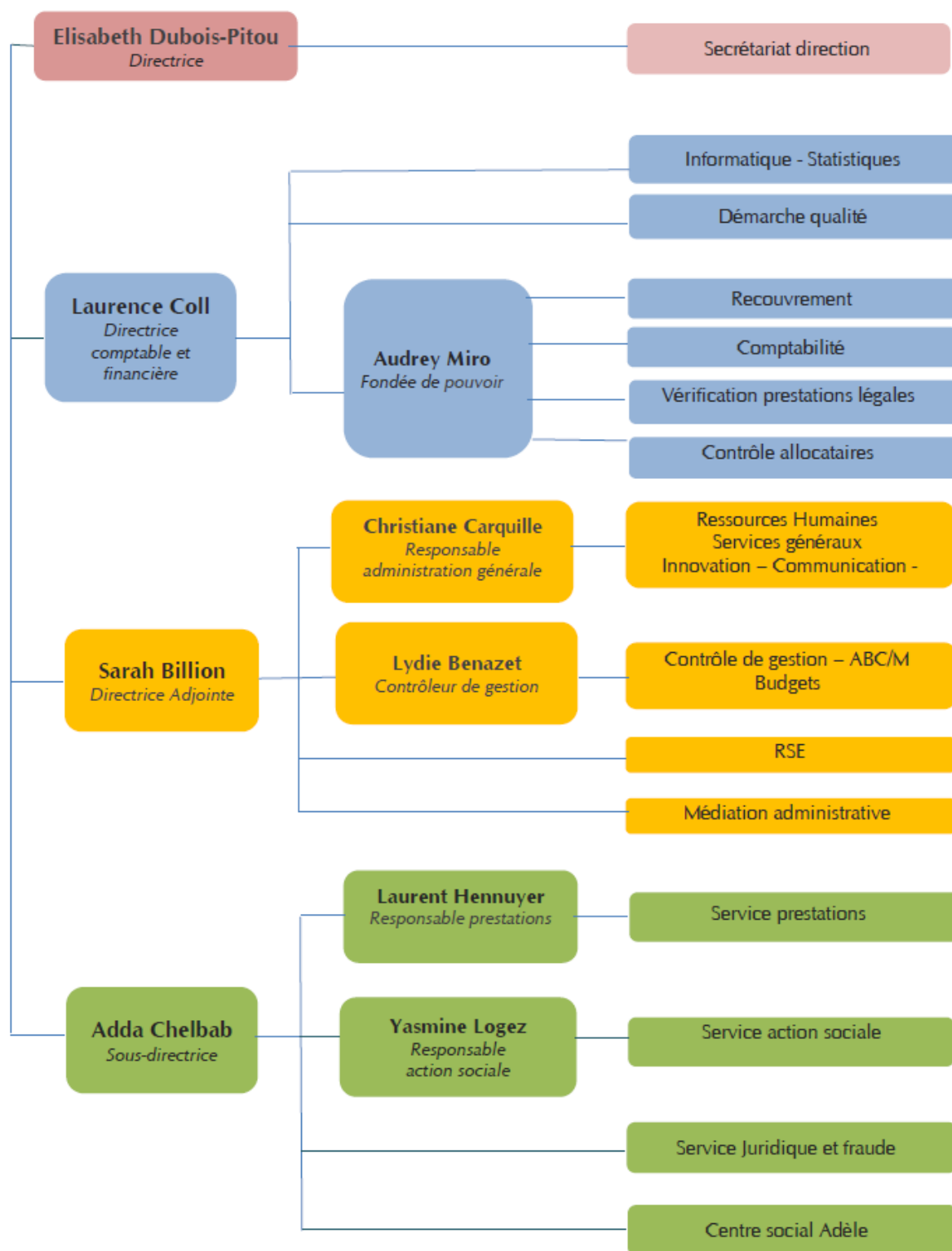
- Ecart inférieurs à 1.5% pour les frais de personnel et 3% pour les dépenses de fonctionnement en Gestion administrative ;
- Ecart inférieurs à 3% pour la qualité des prévisions budgétaires et 5% pour le taux de régularisation des prestations de service en Action Sociale.

Une analyse plus poussée des données ABC/M va permettre de mieux appréhender le coût des prestations et d'étudier les résultats dans le temps, soit d'une année sur l'autre, et dans l'espace, à partir d'un groupe de Caf constitué dont le nombre d'allocataires est proche de celui de la Caf du Tarn.

Des actions communes pour la sûreté des biens, des personnes et la continuité de nos activités en cas de crise

La qualité de l'accueil des allocataires ainsi que la qualité de vie au travail doivent également intégrer les dimensions de sûreté des personnes et des biens ainsi que la nécessité d'assurer la continuité de nos activités. Un travail de réflexion nationale sur les principaux risques et les réponses à y apporter nous amènent à prendre progressivement des mesures concrètes dans le domaine de la prévention des biens et des personnes, en intégrant un volet de sensibilisation des salariés à ces nouvelles thématiques.

L'organigramme au 31 décembre 2023



Personnel mis à disposition :

CS Mazamet : 1 personne
 CS Cantepau : 2 personnes
 CS Lameilhé : 2 personnes
 Déléguée
 à la tutelle : 1 personne

7

La gouvernance





L'équipe de direction

La Caisse d'allocations familiales du Tarn compte quatre agents de Direction.



De gauche à droite
Adda Chelbab – Sous Directrice
Sarah Billion – Directrice adjointe
Elisabeth Dubois-Pitou - Directrice
Laurence Coll – Directrice comptable et financière



Le Conseil d'Administration

Président : Stéphane AYMARD (CGT-FO)
1er Vice-Président : Ludovic GATTI (MEDEF)
2ème Vice-Présidente : Catherine BUISSON (UDAF)
3ème Vice-Présidente : Philippe BARTHES (CPME)

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de la politique d'Action sociale conformément aux axes définis par la Cnaf au plan national, de veiller à la qualité des relations avec les allocataires par respect des engagements de service, de voter les budgets de gestion administrative et d'action sociale. Il en contrôle l'utilisation en lien avec la Direction.

Titulaires | Suppléants au 31/12/2023

CGT : Roger-Pierre LEMOUZY, Delfa COHEN | Patrick GUIRAUD, Valérie ROUSSILLON
CGT-FO : Stéphane AYMARD, Céline FELIPE | Sylvie CATHALA, Alain LARROQUE
CFDT : Valérie JOLY | Alain LE FAY
CFTC : Clotilde FURINI | Laurent BRU
CFE-CGC : Pascal GALAN PEDREGIL | Laurent CANTIE

U2P : Stéphanie LLASTARI | Philippe FABRO
MEDEF : Ludovic GATTI, Christine TAFANELLI-SOUCHON
Appoline CHAMINADE-MEYER | Patrick PRADEL
CPME : Jean-Philippe PORTET, Benjamin VERDEIL |
Jean-Pierre DEMNI, Lore CAMILLO

U2P : Patricia CLAVIER | Jean-Pierre PARQUIN
CPME : Philippe BARTHES
FNAE : Anthony BARGET | Mickael CHORT
UDAF : Gilles ALAUZE, Catherine BUISSON, Pascaline REYNAUD-MATTUTZU,
Luc MILHAU | David BOSSARD, Katia BASTER-HALFORD, Balbina HUERTAS,
Pascal PLO

Jérôme BARTHE, Marie-Laure BEAUSSOLEIL
Florence BORDES-ALQUIER, Annabelle ZENATTI

Yannicke CARAUD, Nathalie VERRI, Fanny CŒURDEROY (CFDT)

REPRESENTANTS
DES ASSURES SOCIAUX

REPRESENTANTS
DES EMPLOYEURS

REPRESENTANTS
DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

REPRESENTANTS
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

PERSONNES QUALIFIEES

REPRESENTANTS
DU PERSONNEL CAF AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Les principales décisions du Conseil d'Administration et temps forts de l'année 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois au cours de l'année.

Les principales décisions ont été :

- L'approbation des comptes financiers de l'exercice 2022 ;
- L'octroi de subventions de fonctionnement ou d'investissement suite à des demandes de partenaires ;
- La mise à jour des règlements intérieurs d'action sociale (aides individuelles et aides aux partenaires).
- Séminaire d'action sociale et Conseil d'Administration le 30/03/2023
- Vote du CPOG 2023-2027 le 12/12/2023
- Budget commun de gestion et budget d'action sociale 2023
- Résiliation du bail emphytéotique et vente du bâtiment de Cantepau
- Mise à jour des déclarations de conflit d'intérêt

Les commissions au 31/12/2023

Les administrateurs siègent dans des commissions internes. Ils représentent aussi la Caf dans des instances prévues par les textes réglementaires (Oph, Cdaph, ...) ainsi qu'aux assemblées générales lorsque le champ d'activité et le montant des fonds mis à disposition par la Caf le justifient (FJT, centres sociaux...).



Commissions règlementaires

Commission de recours amiable (CRA) et des pénalités

Elle examine les contestations formées contre les décisions prises par la Caf et nées de l'application des législations et réglementations de sécurité sociale.

Elle reçoit délégation du Conseil d'Administration pour décider des suites données à ces contestations ainsi que leur notification.

- nombre de recours et décisions : 40 contestations présentées en CRA qui a décidé 5 accords et 35 rejets ;
- elle rend un avis sur les pénalités en cas de fraude d'un allocataire dans un délai d'un mois à compter de sa saisine ;
- montant des pénalités examinées : 6 dossiers en commission pénalités pour un montant total de pénalités de 10 000 €.

Titulaires

Stéphane AYMARD
Roger-Pierre LEMOUZY
Stéphanie LLASTARI
Pascal PLO
Benjamin VERDEIL

Suppléants

Alain LARROQUE
Delfa COHEN
Anthony BARGET
Annabelle ZENATTI
Appoline CHAMINADE-MEYER

11 réunions en CRA en 2022
5 réunions Pénalités en 2022
Président ; Pascal PLO
Vice-présidente : Stéphanie LLASTARI

Commission des marchés

La commission des marchés est compétente pour les procédures de marchés publics visés à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de sécurité sociale et au code de la commande publique si ces derniers sont supérieurs aux seuils en vigueur.

Titulaires

Alain LARROQUE
Valérie JOLY
Pascual GALAN-PEDREGIL
Philippe BARTHES
Stéphanie LLASTARI
Florence BORDES-ALQUIER
Patrick PRADEL

Suppléants

Sylvie CATHALA
Alain LE FAY
Laurent CANTIE
Jean-Philippe PORTET
Anthony BARGET
Katia BALSTER-HALFORD
Benjamin VERDEIL

Pas de réunion en 2023

Commissions facultatives

Commission sociale d'aides aux partenaires (CASAP)

Elle prend des décisions d'agrément et de financement des équipements et des services d'action sociale sur le département et met en œuvre les règlements d'action sociale en se conformant au CPOG.

Elle émet des propositions d'orientation de l'action sociale. Elle examine annuellement l'exécution de la politique d'action sociale.

Les aides financières attribuées aux partenaires et aux allocataires, dans le cadre de cette politique locale, ont été :

- Subventions et prêts : 470 833 €
- Subventions de fonctionnement : 72 275 €

Titulaires

Stéphane AYMARD
Anthony BARGET
Philippe BARTHES
Marie-Laure BEAUSSOLEIL
Catherine BUISSON
Patricia CLAVIER
Clotilde FURINI
Pascual GALAN-PEDREGIL
Ludovic GATTI
Balbina HUERTAS
Valérie JOLY
Roger-Pierre LEMOUZY
Annabelle ZENATTI
Jean-Philippe PORTET

Suppléants

Céline FELIPE
Mickaël CHORT
Jean-Pierre DEMNI
Florence BORDES-ALQUIER
Luc MILHAU
Stéphanie LLASTARI
Laurent BRU
Laurent CANTIE
Christine TAFFANELLI-SOUCHON
Katia BALSTER-HALFORD
Alain LE FAY
Delfa COHEN
Jérôme BARTHE
Benjamin VERDEIL

5 réunions en 2023

Président : S. AYMARD
Vice-président : Ludovic GATTI

Commission sociale d'aides individuelles (CAsAI)

Elle attribue des aides d'urgence (secours) et des prêts aux allocataires. Elle prend connaissance des dossiers instruits dans le cadre de l'offre de service Caf.

- Secours : 84 419 €
- Prêts : 99 827 €

Titulaires

Alain LARROQUE
Delfa COHEN
Clotilde FURINI
Valérie JOLY
Christine TAFFANELLI-SOUCHON
Jean-Philippe PORTET
Stéphanie LLASTARI
Philippe BARTHES
Pascaline REYNAUD-MATTUTZU
Marie-Laure BEAUSSOLEIL

Suppléants

Stéphane AYMARD
Roger-Pierre LEMOUZY
Laurent BRU
Alain LE FAY
Appoline CHAMINADE-MEYER
Benjamin VERDEIL
Patricia CLAVIER
Anthony BARGET
Katia BALSTER-HALFORD
Florence BORDES-ALQUIER

11 réunions en 2023

Présidente :
Christine TAFFANELLI-SOUCHON
Vice-Présidente :
Pascaline REYNAUD-MATTUTZU

Bureau



Cette instance est chargée de procéder à l'étude préalable des affaires inscrites à l'ordre du jour des séances du Conseil d'Administration fixé par le Président.

Les délibérations du Bureau sont adoptées à la majorité simple des membres présents et représentés.

Titulaires

Stéphane AYMARD
Pascual GALAN PEDREGIL
Clotilde FURINI
Roger-Pierre LEMOUZY
Ludovic GATTI
Jean-Philippe PORTET
Stéphanie LLASTARI
Anthony BARGET
Philippe BARTHES
Annabelle ZENATTI
Catherine BUISSON

Suppléants

Céline FELIPE
Valérie JOLY
Laurent CANTIE
Laurent BRU
Delfa COHEN
TAFFANELLI-SOUCHON Christine
Benjamin VERDEIL
Patricia CLAVIER
Mickaël CHORT
Lore CAMILLO
Jérôme BARTHE
Luc MILHAU

4 réunions en 2023

Président : Stéphane Aymard

Commission des finances



Elle se réunit, après la validation des comptes de l'organisme par le Directeur Comptable et Financier national, pour examiner le rapport financier de l'organisme.

Titulaires

Alain LARROQUE
Alain LE FAY
Pascual GALAN-PEDREGIL
Jean-Philippe PORTET
Ludovic GATTI
Patricia CLAVIER
Balbina HUERTAS

Suppléants

Sylvie CATHALA
Valérie JOLY
Laurent CANTIE
Philippe BARTHES
Patrick PRADEL
Stéphanie LLASTARI
Jérôme BARTHE

1 réunion en 2023

Président : Ludovic GATTI

8

Le glossaire



AAH	Allocation aux adultes handicapés
ADIL	Agence départementale d'informations sur le logement
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AF	Allocations familiales
AFC	Aide financière collective
AFI	Aide financière individuelle
AJPP	Allocation journalière de présence parentale
AL	Allocation logement
ALF	Allocation logement familiale
ALS	Allocation logement sociale
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
ALT	Allocation de logement temporaire
APL	Aide personnalisée au logement
ARIPA	Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire
ARS	Allocation de rentrée scolaire
ASFR	Allocation de soutien familial recouvrable
AVE	Aides vacances enfants
AVIP	A vocation d'insertion professionnelle
AVPF	Assurance vieillesse des parents au foyer
AVF	Aides vacances familles
AVS	Aides aux vacances sociales
AVS	Auxiliaire de vie sociale
AVS	Animation de la vie sociale
AVVC	Aide aux victimes de violences conjugales
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
CA	Conseil d'Administration
Caf	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au Travail
CCAPEX	Commission des actions de prévention des expulsions
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAP	Consultation du dossier allocataire par les partenaires
CF	Complément familial
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CI	Contrôle interne
CIF	Congé individuel de formation
CLAS	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
COG	Convention d'objectifs et de gestion
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPF	Compte personnel de formation
CPOG	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CRA	Commission de recours amiable
CSU	Conseiller service à l'utilisateur
CTG	Convention territoriale globale

DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DM	Datamining
DQI	Démarche qualité intégrée
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Education Nationale
EAJE	Equipement d'accueil du jeune enfant
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ESF	Economie sociale et familiale
ETP	Equivalent temps plein
FACEJ	Fonds d'accompagnement à l'enfance et à la jeunesse
FIGO	Fédération interdépartementale garonne occitanie
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FME	Fonds de modernisation des établissements
FPT	Fonds publics et territoires
FS	France services
FSL	Fonds de solidarité logement
GA	Gestion administrative
GC	Gestionnaire conseil
GCA	Gestionnaire conseil allocataire
GESICA	Gestion évaluation et suivi des allocataires
GIPA	Garantie des impayés de pension alimentaire
HAJA	Habitat jeune en Albigeois
IJ	Information jeunesse
IQL	Indicateurs de la qualité de la liquidation initiale
LAEP	Lieu d'accueil enfants / parents
MDR	Maîtrise des risques
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MF	Médiation familiale
MSA	Mutualité sociale agricole
MSAP	Maison de services au public
NIR	Numéro d'inscription au répertoire
OPAH	Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
PAJE	Prestation accueil jeune enfant
PCA	Plan de continuité d'activité
PF	Prestations familiales
PDLHI	Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

PDN	Promeneurs du Net
PIAJE	Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant
PILPAC	Pilotage de la performance et de l'amélioration continue
PMSS	Plafond mensuel de la sécurité sociale
PMI	Protection maternelle et infantile
PS	Prestation de service
PRH	Pôle ressources handicap
PSO	Prestation de service Ordinaire
PSU	Prestation de service unique
RAM	Réseau assistants maternels
RDV	Rendez-vous
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RH	Ressources humaines
RIAS	Règlement intérieur d'action sociale
RNB	Recueil national des bénéficiaires
RNCPS	Répertoire national commun de la protection sociale
RGPD	Règlement général de protection des données
RPE	Relais petite enfance
RSA	Revenu de solidarité active
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
RSO	Recueil des sécurités obligatoires
SDAVS	Schéma départemental de l'animation de la vie sociale
SDJES	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SDSF	Schéma départemental des services aux familles
SNLFE	Service national de lutte contre la fraude à enjeux
SSI	Système de sécurité informatique
TISF	Technicien de l'intervention sociale et familiale
UCANSS	Union des caisses nationales de sécurité sociale
UDAF	Union départementale des associations familiales
UNAT	Union nationale des associations de tourisme
VACAF	Vacances Familiales
ZRR	Zone de revitalisation rurale



**67, avenue Maréchal Foch
81 012 Albi cedex 9
0 810 25 81 10**

